

The background of the cover features a photograph of a building's facade, showing a window and architectural details. A solid red sky is at the top, and a wide, diagonal red band cuts across the middle of the image. The text is printed in white on the red sky.

École nationale
supérieure
des beaux-arts
de Lyon

-
Livret de
l'étudiant·e
2024-2025

Organisation générale de l'école

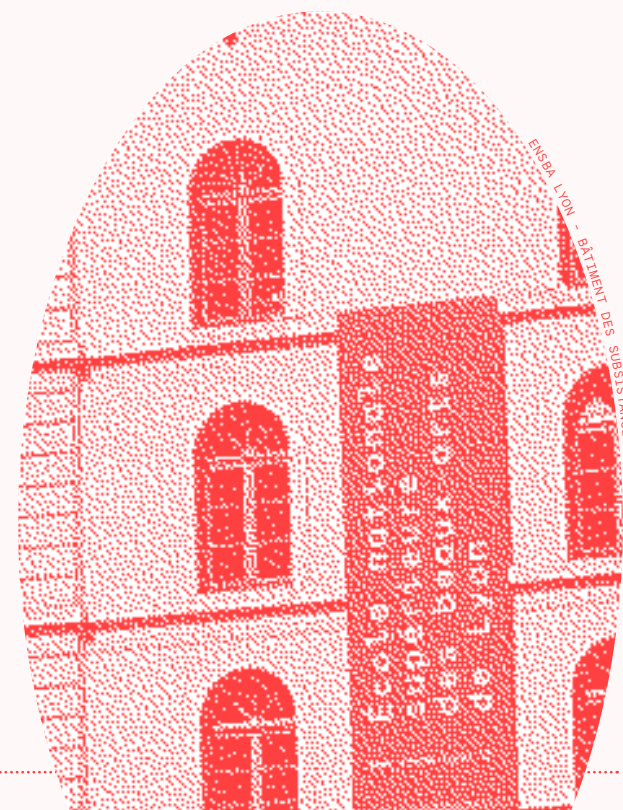
Vos interlocuteur·rices	4
L'EPCC Ensba Lyon	6
Représentation étudiante aux instances de l'École	7
Quelques chiffres	8
Valeurs communes et lutte contre les discriminations	9
Le règlement des études	11
Dispositions pédagogiques et cursus	12
Admissions	13
Validation des études	15
Mobilités	17
Diplômes	22
Fiches de crédits	25
Césure	44
Formation Complémentaire de Professionnalisation (FCP)	45
Après l'école	46

La vie à l'école

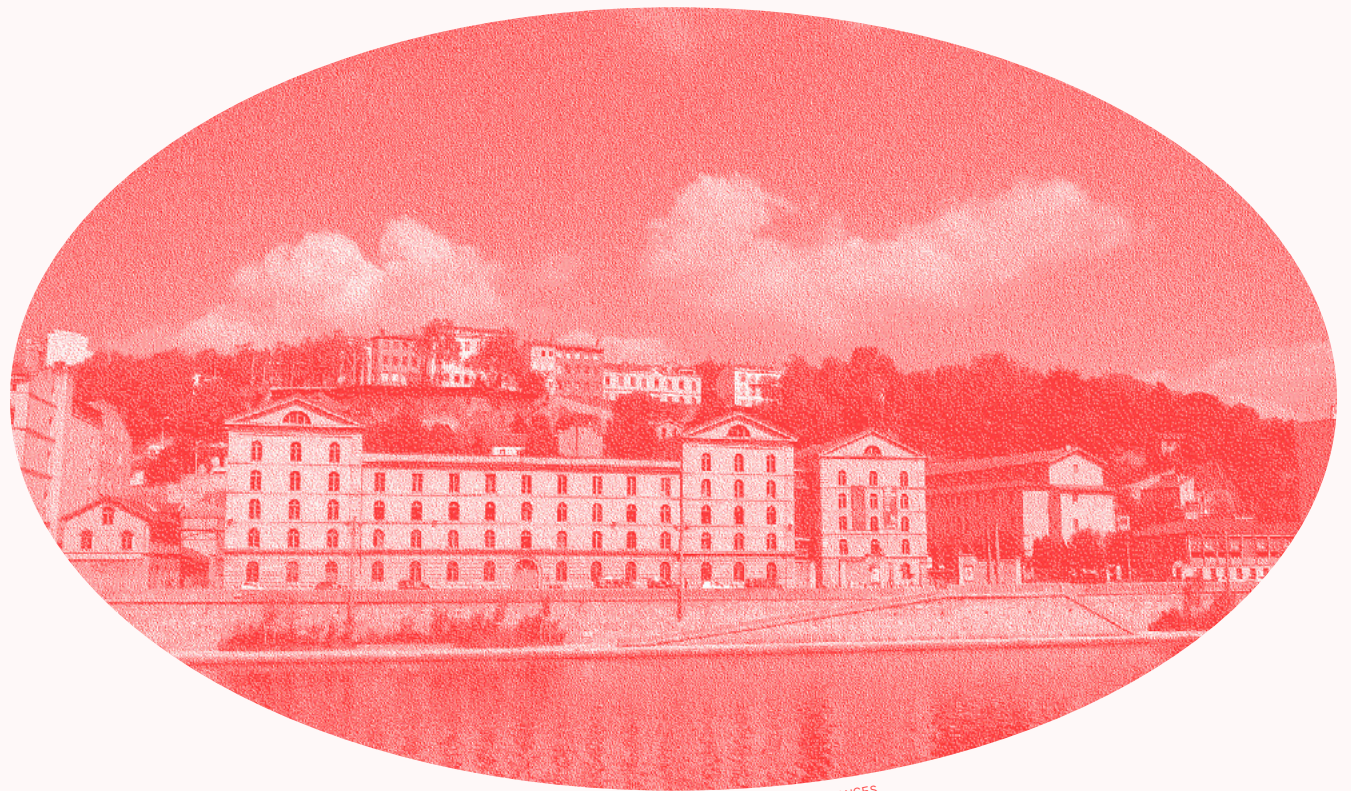
Calendrier académique et horaires	48
Accès aux espaces	49
Plan de l'école	50
Règles et consignes de sécurité et de voisinage	51
Règles et consignes d'hygiène	52
Accès aux ressources	53
Accès aux services numériques	58
Règlement général sur la protection des données	61
Grilles tarifaires	63
Associations étudiantes	64
Évènements, espace rencontre, restauration	65

La vie à Lyon

Bourses et aides financières	67
Accueil des étudiant·es internationaux·ales	70
Santé et soutien psychologique	73
Se loger à Lyon / Aides alimentaires	74
Activités sportives	75
Accès	76



organisation générale de l'école



ENSBA LYON - BÂTIMENT DES SUBSTANCES

DIRECTION

Morgan LABAR
Directeur

Nathalie PIERRON
Directrice adjointe études
et recherche (référénte discriminations)

Patricia VILCOT
Directrice adjointe ressources

RELATIONS EXTÉRIEURES COMMUNICATION & VIE PROFESSIONNELLE

Sophie BELLÉ
Responsable du service communication.
Chargée des relations extérieures,
de la communication et des alumni.

Mathilde BRONDEL
Webmestre / animatrice de communauté

INFORMATIQUE

support-info@ensba-lyon.fr

Fabien NOËL
Responsable des systèmes d'information

Dominique GIGUET
Chef de projet informatique

RÉGIE GÉNÉRALE

Jonathan CARDAILLAC
Régisseur général

Julien PRINTEMPS
Technicien polyvalent

RÉGIE EXPOSITION

David ROSSI
Régisseur expositions

ACCUEIL

Akim BOUCETTA
Bernard DEMEURE

SCOLARITÉ

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H30 ET 14H À 17H30

Valérie GRONDON
Responsable du bureau des études
et de la scolarité

Alain AILLOUD
Assistant pédagogique, diplômes,
post-diplômes, VAE

Claire COLDERS
Assistante pédagogique équivalences,
vie étudiante (référénte santé)

Anabelle PIJOT
Chargée des mobilités étudiantes
& des stages

MAGASIN

Mickaël SALVI
Magasinier

∞ [Plus d'infos page 60](#)

BIBLIOTHÈQUE

bibliotheque@ensba-lyon.fr

Claire DEZELLUS
Responsable du service

Clémence RITROSI
Documentaliste

∞ [Plus d'infos page 58](#)

PÔLES TECHNIQUES

Pôle Édition

Sarah BRÉASSIER - sérigraphie
Cécile MAZOYER - offset et gravure
Denis LECOQ - impression numérique
Nicolas POMMIER - édition et impression
numérique

Pôle Images-mouvement

Laïda LERTXUNDI - Coordinatrice
Francis EHRHARDT - Technicien
Jean-Marc GUILLOT - Technicien

Pôle Photographie

Guillaume JANOT - Coordinateur
Assistant·es d'enseignement :
Christian GALLAIS
Julien GUINAND
Amandine QUILLON

Pôle Volume

Jennifer CAUBET - Coordinatrice
Gwenaëlle LELEU - Bois
Orlando CLARKE - Métal
Olivier NEDEN - Plâtre
Jean-Charles PAUMIER - Résine

Labo NRV

David-Olivier LARTIGAUD - Coordinateur
Kévin ARDITO - Lab Manager
Georges-Arthur LAROCLETTE - Moniteur

∞ [Plus d'infos page 59](#)

ANDRADE TUDELA Armando
Volume, installation

BALLANDRAS Fabienne
Dessin

BARTO Eva
Volume, installation

BASTARD Pauline
Volume, coordination art 2/3

BÉGUÉRY Fanny
Pratique expérimentale de l'image

BERRY Paul
Anglais, dessin d'observation

BIZZARRI Thomas
Typographie, dessin de caractère

BOUTOUX Thomas
Culture et théorie de l'art
contemporain, module de
professionnalisation, coord. art 4/5

BYRNE Derek
Anglais, référent pour l'international

CARRETERO Julien
Design et culture constructive

CATHALA Laurence
Dessin et image graphique

CAUBET Jennifer
Volume, Sculpture, coord. du pôle Volume

CHARROIN Amélie
Design textile

CHEVALIER Emmanuel
Infographie

COLIN-MADAN Marie
Méthodologie appliquée au projet textile

CÔME Tony
Théorie du design

DE BRUGEROLLE Marie
Histoire de l'art et théorie des arts

DEAU Françoise
Méthodologie appliquée au projet textile

DES MOUTIS David
Design Scénographie d'exposition

DELMAS Pierre
Graphisme numérique

DICQUEMARE Sonja
Architecture, scénographie

DURAND Philippe
Photographie

FERRAT Emilie
Design éditorial, coord. design
graphique 2/3

FRESPECH Nicolas
Pratiques et humanités numériques

FROMENTY Carole
Méthodologie appliquée au projet
textile, coord. design textile 2/3

GAYRAUD Agnès
Voix, montage et installations sonores,
enseignement théorique, coord. mémoires
de master

GRAND Gilles
Son, numérique

GUEYE Oulimata
Théorie de l'art, coord. post-diplôme
art

JANOT Guillaume
Photographie, coord. pôle photo

KIEFFER Julie
Volume

KOSIAK Géraldine
Dessin, accomp. VAE

LARTIGAUD David-Olivier
Numérique, coord. labo NRV, resp. unité
de recherche numérique

LERTXUNDI Laïda
Vidéo, coord. pôle images-mouvement

LUCAS Laurent
Infographie, 3D, coord. design d'espace
2/3

MURPHY Kirsten
Peinture, coord. année 1

NOTTELLET Olivier
Dessin

OBERTHALER Nick
Peinture

OLLAGNON Gaspard
Design graphique

PAGEARD Camille
Histoire et théorie du design

PAULHAN Camille
Histoire et Théorie de l'art

POULAIN Pascal
Images, espaces

RICHERT Camille
Théorie de l'art

ROMAGNY Vincent
Théorie de l'art, écriture

ROMARIE Nicolas
Édition, coord. pôle édition (Jusqu'à
janvier 2025)

RÜDIGER Bernhard
Sculpture, resp. de l'unité de recherche
"ACTH"

STRATMANN Veit
Sculpture, volume

VAN DE STEEG Niek
Installation

WELINSKI Patricia
Design, coord. design d'espace 4/5

ZABAT Olivier
Vidéo

Depuis le 1^{er} février 2011, l'Ensba Lyon est un établissement public de coopération culturelle régi notamment par les articles L. 1431-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales et dédié à l'enseignement supérieur artistique et à la recherche en arts visuels. Ses fondateurs sont ses principaux financeurs : Ville de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes et État.

L'EPCC est habilité par le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux régis par les textes réglementaires portant organisation de l'enseignement des arts plastiques dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art.

Enfin, l'Ensba Lyon est établissement associé de la ComUE Université de Lyon.

Au plan national, l'établissement est membre de l'ANdÉA, association nationale des écoles supérieures d'art et de design publiques. À ce titre l'école est notamment signataire de la Charte des discriminations ; de la Charte des études et de la recherche ainsi que de l'Engagement/protocole des ESAD en transition.

Sur le plan international, elle a renouvelé sa charte Erasmus+ jusqu'en 2027.

Par ailleurs, l'Ensba a adopté la charte Handicap du Ministère de la Culture.

La gouvernance de l'établissement est mentionnée par les statuts de l'école et précisée dans le règlement intérieur et le règlement des études (cf. page 12) validés en Conseil d'administration (documents à disposition sur l'espace école/intranet).

Les instances administratives de l'établissement :

- Conseil d'administration (CA)
- Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE)
- Conseil scientifique (CS)

- ∞ Statuts et règlement intérieur
- ∞ Ministère
- ∞ Écoles territoriales / ANDEA
- ∞ Charte Handicap - Ministère de la Culture
- ∞ Charte Erasmus
- ∞ Déclaration d'engagement Erasmus



Les étudiant·es sont partie prenante de la gouvernance de l'école par le biais de leurs représentant·es élu·es annuellement dans le mois qui suit la rentrée.

Conseil d'administration (CA)

Deux représentant·es élu·es étudiant·es viennent se joindre aux 22 autres membres du CA (représentant la Ville de Lyon, l'État, le Conseil Régional Rhône-Alpes ou bien les personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement au nombre de 3 qui s'ajoutent aux représentant·es élu·es à l'interne des enseignant·es ou des autres catégories de personnel).

Chloë Vidal, 3^e Adjointe au maire à la Démocratie locale et redevabilité - Évaluation et prospective - Universités, recherche et coopérations, est la Présidente de l'EPCC.

Les 3 personnalités qualifiées dans le champ artistique sont actuellement - Matthieu Lelièvre, critique d'art et commissaire d'exposition et vice-président de l'Ensba, ; Patrizia Sandretto Re Rebaudengo, présidente de la fondation éponyme à Turin et Joseph Belletante, directeur du musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique de Lyon.

Conseil des Études et de la Vie Étudiante (CEVE)

Trois représentant·es élu·es des étudiant·es (un·e représentant·e de la 1^{re} année ou son·sa suppléant·e, un·e représentant·e des années 2-3 ou de son·sa suppléant·e, et un·e représentant·e des années 4-5 ou de son·sa suppléant·e se joignent aux membres de droit de ce Conseil (coordinateur·rices d'options ou de pôles, responsable du service des études et de la scolarité, et responsables

potentiellement d'autres services en lien à la pédagogie ou de la direction) et aux autres de ses membres élu·es (un·e représentant·e enseignant·e, un·e représentant·e des personnels techniques).

En amont de chaque CEVE, la direction des études réunit pour sa préparation de façon informelle les représentant·es étudiant·es élu·es auxquelles sont associées s'ils le désirent les délégué·es de classes (qui ne font pas partie statutairement du CEVE).

Conseil scientifique (CS)

Aucun·e élu·e étudiant·e n'est statutairement présent au CS. La direction invite toutefois les représentant·es étudiant·es des autres instances systématiquement.

Ce conseil est composé de 16 membres dont 10 membres de droit et 6 membres élu·es, parmi lesquelles 2 personnalités extérieures issues pour l'une du champ académique et pour l'autre du champ artistique.

ANdÉA

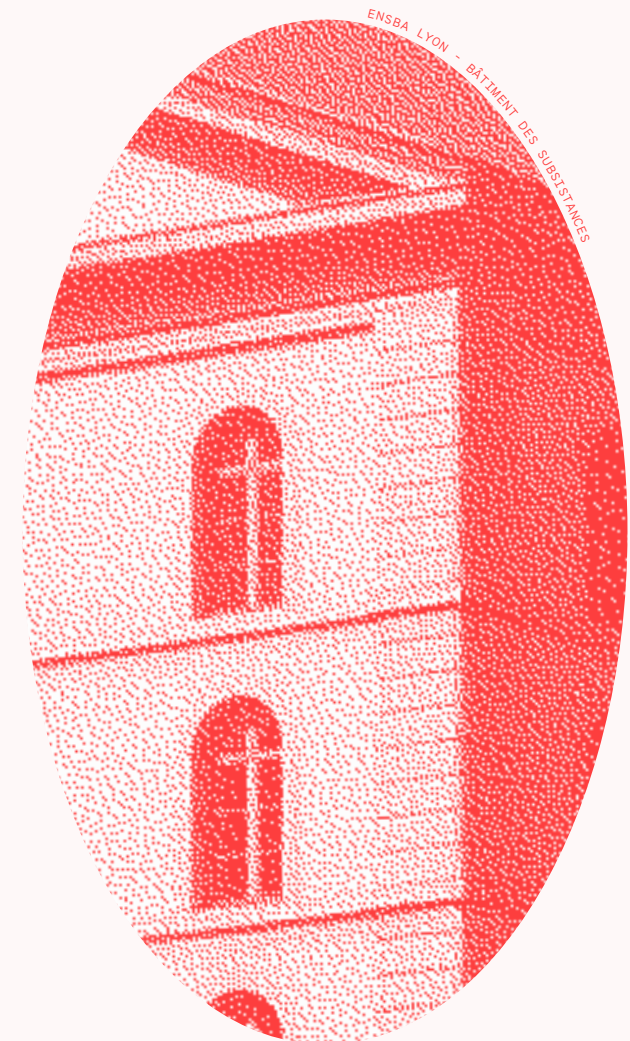
Les élections ont lieu chaque année dans le mois qui suit la rentrée selon les modalités prévues au règlement intérieur de l'Ensba.

Lors de ces élections, les étudiant·es choisissent aussi un·e représentant·e de l'établissement étudiant·e à l'ANdÉA et son·sa suppléant·e.

L'ANdÉA prend en charge le déplacement à l'un·e de ces étudiant·es lors de ses séminaires.

Délégué·es de classes

Les élections des délégué·es de classe relèvent en revanche de l'organisation interne des options et sont gérées directement par les coordinateur·rices qui transmettent leurs noms au bureau de la Scolarité.



10 000 m²

4 prix

308 étudiant·es

15 conférences

6 diplômes

20 workshops

1 classe préparatoire

70 intervenant·es exté.

2 unités de recherche

2 galeries d'exposition

1 post-diplôme

50 partenariats avec
des écoles étrangères

une équipe de 100 membres

26 000 documents

5 pôles de production

		S1		S2	
CURSUS	ANNÉE	DANS LES MURS	FORMATION INITIALE	DANS LES MURS	FORMATION INITIALE
ANNÉE 1		58	58	58	58
ART	2	44	44	45	44
	3	40	38	40	38
	4	24	36	30	36
	5	22	25	22	25
DESIGN D'ESPACE	2	6	6	6	6
	3	8	8	8	8
	4	7	10	6	10
	5	8	7	7	7
DESIGN GRAPHIQUE	2	9	9	9	9
	3	15	12	12	12
DESIGN TEXTILE	2	12	12	12	12
	3	10	10	10	10

	S1	S2
CÉSURE	13	13
TOTAL FORMATION INITIALE	275	275
MOBILITÉ SORTANTE	7	5
MOBILITÉ ENTRANTE	8	8
FCP	12	12
ÉTUDIANT·ES CHERCHEUR·EUSES	8	8
POST-DIPLÔME ART	5	5
TOTAL DANS LES MURS	263	265
TOTAL INSCRITS	300	300
TOTAL INSCRITS + MOBILITÉS ENTRANTES	308	308

L'Ensba Lyon, consciente de sa responsabilité sociale et environnementale, a inscrit la RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) au cœur de sa stratégie d'établissement dans le cadre du contrat d'objectifs pluriannuel (2022-2027) validé en Conseil d'administration du 6 décembre 2021 par la délibération n°2021-29 avec notamment l'« Objectif stratégique numéro 5 Développer les actions en faveur de la diversité, l'égalité et la parité ».

S'agissant plus spécifiquement de la lutte contre les discriminations, l'école a engagé un vaste plan de formation de ses personnels et a travaillé à l'actualisation de ses protocoles d'alerte et de ses mesures disciplinaires, mais aussi naturellement à la prévention d'événuels incidents à travers la nomination de référent·es en dialogue potentiel permanent avec les personnels ou les étudiant·es, dans le cadre d'un groupe de travail plus spécifique qui réunit des représentant·es de toutes les acteur·rices de l'établissement.

Signataire de la charte de coopération culturelle 2023-27 de la Ville de Lyon, l'Ensba Lyon est également porteuse dans ses actions et sa pédagogie des grands thèmes qui requièrent toute l'attention des pouvoirs publics du territoire en matière culturelle, tels que la transition écologique, le soutien aux territoires prioritaires au titre de la politique de la ville ou encore la mobilisation autour des questions de citoyenneté, d'accessibilité et d'égalité, notamment entre les hommes et les femmes.

Elle s'engage en cela au bien-être des personnes et à permettre à chacun·e en son sein ou à son contact, de bénéficier et de contribuer aux richesses culturelles lyonnaises ; elle est attentive à son lien au territoire et à contribuer par ses partenariats à la construction d'un maillage culturel vivant et équitable, encourageant la liaison et les décroissements entre l'école et les initiatives publiques ou privées, favorisant par-là l'insertion professionnelle étudiante et notamment pour soutenir ses diplômé·es à dessiner leur avenir en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle coopère avec de nombreuses structures publiques ou privées pour tisser des partenariats durables dans un principe de réciprocité.

L'Ensba Lyon est aussi partenaire du programme « Égalité des Chances » mis en place par la Fondation Culture & Diversité qui permet d'accompagner des lycéen·nes issu·es des milieux modestes dans la préparation des examens d'entrée des écoles d'art et de design.

Les personnels et les étudiant·es dès lors qu'ils·elles s'inscrivent à l'Ensba Lyon sont supposé·es partager ces valeurs et les défendre pacifiquement afin de contribuer au calme et à la sérénité nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.



DNA ART DE LÉNA MORVANT - 2024 - PHOTO © ENSBA LYON

- ∞ www.fondationcultureetdiversite.org
- ∞ [Charte de coopération culturelles 2023-2027 - Ville de Lyon](#)
- ∞ [Charte discrimination ANdÉA](#)

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE FAITS DISCRIMINATOIRES ?

1 Vous pouvez faire votre signalement par mail ou par téléphone auprès de Concept RSE (cellule externalisée de recueil des signalements). Des professionnel·les indépendant·es sont à votre écoute en toute confidentialité :

0801 90 59 10 (numéro vert)
du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

alerte-ensbalyon@conceptrse.fr

∞ conceptrse.fr/signalement-culture
Code à rappeler 1959

1 bis. Vous pouvez aussi déposer plainte au commissariat le plus proche (19 place Louis Pradel à Hôtel de Ville).

2 L'Ensba Lyon a l'obligation de protéger toute personne de l'établissement victime de violence.

Victime ou témoin, sachez que votre école est là également pour vous aider et vous accompagner.

Des personnes ressources, formées sur la question des violences, sont disponibles à tous les échelons. Cette procédure a pour but de vous aider à savoir vers qui vous tourner et comment.

N'hésitez pas à vous référer à votre référent·e ou tout autre personnel qui vous semble à même de vous aider dans cette situation. Votre anonymat sera en tout point respecté si c'est votre volonté.

Personnes référentes Ensba Lyon

Nathalie Pierron
Référénte égalité, étudiant·es
06 19 14 37 15
nathalie.pierron@ensba-lyon.fr

Claire Colders
Référénte santé/social étudiant·es
04 72 00 11 54
claire.colders@ensba-lyon.fr

Virginie MAGNE
Référénte égalité élèves de la Classe préparatoire
04 78 92 94 57
virginie.magne@ensba-lyon.fr

∞ Procédure interne de signalement et traitement des violences sexistes, sexuelles et discriminatoires

Les critères de discriminations



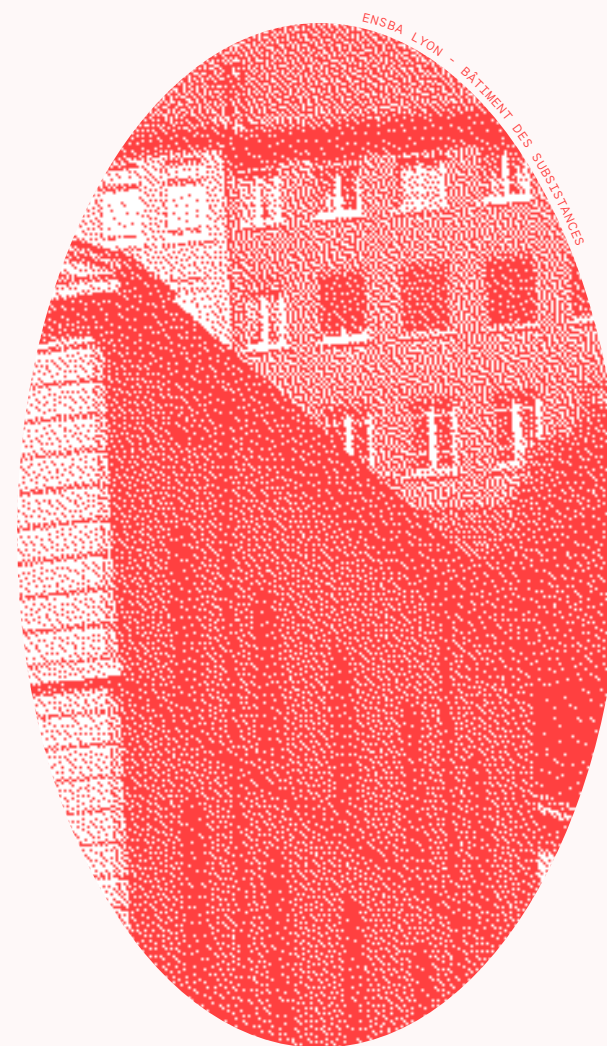
Le règlement des études précise l'ensemble des dispositions réglementaires auquel l'Ensba est soumise en vertu de son inscription dans le paysage académique de l'enseignement supérieur européen (depuis son entrée dans le processus de Bologne) et son rattachement pédagogique au ministère de la Culture. Il reprend en particulier les conditions d'application :

- du décret 2014-817 du 17/07/2014 création du DNA ;
- du décret 2018-231 du 29/03/2018 attribuant le grade de licence aux titulaires du DNA ;
- et de l'arrêté du 08/10/2014 modifiant celui du 16/07/2013 sur l'organisation de l'enseignement supérieur des arts plastiques ;
- des circulaires de recommandations du ministère de la Culture en termes de jurys de diplômes, examens ou mémoires ;
- de l'arrêté du 22 juillet 2022 accréditant l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon en vue de la délivrance de diplômes nationaux conférant un grade universitaire de 2022-2023 à 2026-2027.

Voté le 1^{er} décembre 2017 en Conseil d'administration et amendé toujours en CA, il a pleinement valeur de cadre réglementaire et est opposable à tou·tes. Il a été modifié en 2024.

Dans un souci de parfaite information, il devra absolument être lu et signé au moment de l'inscription administrative de chaque nouvel·le étudiant·e.

∞ Règlement des études



L'Ensba Lyon, sous contrôle pédagogique du ministère de la Culture, dispense pour les arts plastiques les grandes options art ou design réparties elles-mêmes en mentions art, design d'espace, design textile et design graphique. Les études sont organisées en deux cycles (trois pour l'art) :

Phase programme

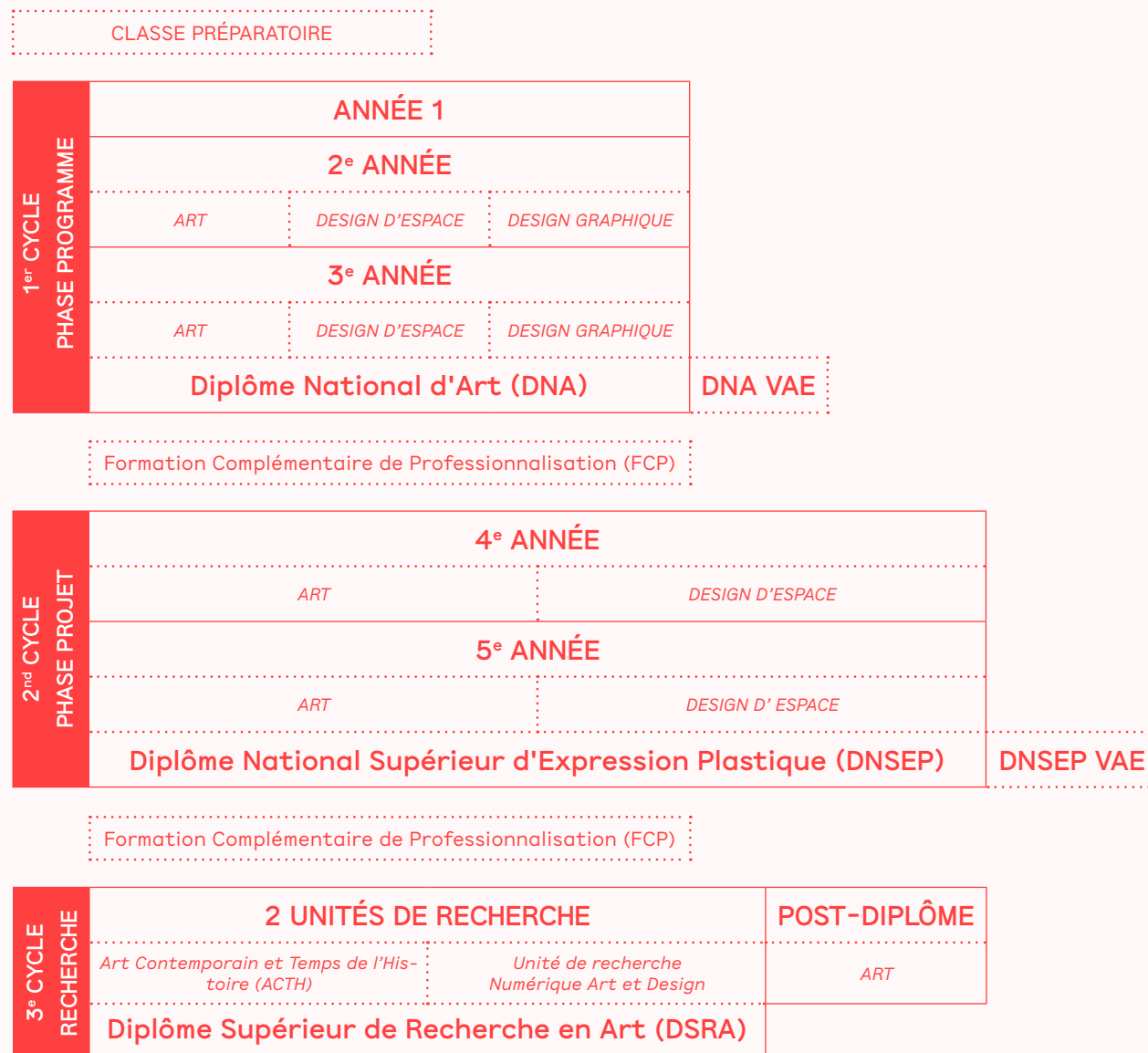
Le premier dit « phase programme » comprend 6 semestres et permet à l'étudiant·e de se positionner dans une option après la première année propédeutique généraliste (les deux premiers semestres). Ces trois années sont celles des apprentissages fondamentaux et sont validées par un diplôme de DNA (Diplôme National d'Art) valant grade de licence où s'exprime déjà une pratique personnelle.

Phase projet

Le second cycle dit « phase projet » qui comprend 4 semestres et permet de s'engager dans une spécialisation en art ou design d'espace et dans un projet personnel soutenu par un travail théorique lors du passage du DNSEP (diplôme national dit d'expression plastique) qui vaut grade de Master depuis 2011.

L'offre de formation se décline donc en différentes options et mentions. Pour chaque niveau de diplôme, un supplément au diplôme est délivré par l'établissement sur demande. La poursuite en troisième cycle est possible en art. En art comme en design, une année supplémentaire de formation complémentaire de professionnalisation (FCP) peut être réalisée à l'issue du DNA comme du DNSEP. Cette année est constituée obligatoirement d'un stage long.

ENSEIGNEMENT INITIAL



France compétences

∞ Compétences acquises en DNA

∞ Compétences acquises en DNSEP

L'admission en 1^{re} année pour le parcours du DNA (Bac +3, conférant grade licence) se fait par voie de concours.

Ce concours s'adresse à l'ensemble des candidat·es : bachelier·ères ou titulaires d'un diplôme français ou étranger équivalent, élèves en classe de Terminale, en « classe préparatoire aux écoles d'art » ou engagé·es dans des cursus post-bac.

Pour les candidat·es non-bachelier·ères (sorti·es du système scolaire), les demandes de dérogations sont à adresser au service de la scolarité avant le 14 février 2025. Ils/elles n'intègrent pas Parcoursup.

L'inscription au concours d'entrée 2025-2026 pour la 1^{re} année de l'Ensba Lyon se fait sur Parcousup. Le dépôt d'une partie des pièces sur Taïga (plateforme / site ENSBA).

Le concours se décompose en deux phases

1^{re} phase : l'admissibilité (dossier numérique)

Le jury étudie :

- La lettre d'intention
- Le dossier artistique (portfolio)

Les critères d'évaluation du dossier de présélection sont les suivants :

- Qualité et organisation du dossier artistique ;
- Qualité plastique des travaux ;
- Singularité de la démarche plastique ;
- Pertinence de la lettre d'intention.

Si vous êtes sélectionné·e pour le second tour, vous recevrez une convocation par e-mail entre le 25 et le 29 avril 2025.

2^e phase : l'admission

Lors de cet entretien, le jury échangera avec le/la candidat·e sur :

- Le portfolio ;
- Les trois visuels communiqués lors de l'inscription.

Lors de l'épreuve orale, le/la candidat·e pourra présenter au jury de professeur·es des éléments supplémentaires au dossier artistique de présélection et ses motivations.

Le/la candidat·e devra démontrer qu'il/elle sait faire preuve de curiosité à l'égard de la création, plus particulièrement contemporaine.

Pièces du dossier

Lettre d'intention (Phase 1)

Une page dactylographiée maximum. Elle doit permettre d'apprécier la personnalité du candidat et sa volonté d'intégrer l'école à travers la description de son projet de formation artistique. Elle doit montrer sa connaissance du fonctionnement de l'école et de ses filières et contribue à apprécier ses connaissances en matière d'histoire des arts et de cultures contemporaines.

Dossier artistique (Phase 1)

Il doit permettre d'évaluer les aptitudes plastiques des candidats et leur personnalité artistique en devenir. Il devra donc témoigner pleinement de

leur singularité et de leurs capacités d'innovation ; son contenu sera le moins scolaire et le moins académique possible.

- Ce dossier numérique doit être facilement consultable (d'une taille maximum de 50 Mo, 15 pages maximum). Tous les médiums sont acceptés : dessin, peinture, texte, photo, vidéo, performance, etc. Des liens Vimeo peuvent être indiqués dans le dossier artistique.

PDF de 3 visuels (Phase 2)

Un pdf d'une page A4 présentant 3 visuels de votre choix et qui expriment vos intérêts (œuvres d'artistes, objets de designers, images d'exposition, affiche de films, couverture de livre, image de BD, textile, photographie, peinture, dessin, installation, etc.).

- Ces 3 visuels ne sont pas de votre propre production. Ces trois visuels doivent être identifiés (auteur, titre, date, dimension...) en indiquant également l'origine de l'image (site internet, exposition, ouvrage...).

Il est demandé d'explicitier le choix de ces images à l'aide d'un texte de 7 à 10 lignes maximum au total pour les 3 visuels compris dans la page.

Éléments supplémentaires (Phase 2)

Lors de l'épreuve orale, il sera possible de présenter au jury des éléments supplémentaires au dossier artistique de présélection : travaux représentatifs, de nature différente, réalisés sur tous supports.

∞ [L'Ensba Lyon sur Parcoursup](#)

∞ [Plateforme Taïga](#)

∞ [FAQ](#)

L'admission en « Cours de cursus » concerne les étudiant·es ayant commencé leurs études dans d'autres écoles d'art en France agréées par le ministère de la Culture.

L'admission par « équivalence » concerne les étudiant·es ayant commencé leurs études dans d'autres établissements en France agréés par le ministère de l'Enseignement supérieur, titulaires d'un diplôme universitaire (histoire de l'art, théâtre, arts du spectacle, cinéma, architecture...) ou d'un diplôme d'une école d'arts appliqués et les étudiant·es étranger·es ayant commencé leurs études dans une école d'art ou dans une filière artistique d'un établissement d'enseignement supérieur de leur pays d'origine.

L'inscription à la commission d'équivalence et cours de cursus se fait en ligne.

Le montant du droit à concourir aux commissions s'élève à 51 €.

La sélection se déroule en deux temps :

1^{re} phase : présélection sur dossier artistique numérique.

Il est composé d'un dossier administratif (lettre d'intention, CV...) et d'un dossier artistique.

Les critères d'évaluation du dossier de présélection sont les suivants :

- Qualité et organisation du dossier artistique ;
- Qualité plastique des travaux ;
- Singularité de la démarche plastique;
- Pertinence de la lettre d'intention.

2^e phase : entretien en visioconférence

Devant un jury composé de professeur·es de l'Ensba Lyon. Lors de l'entretien, le/la candidat·e doit présenter des éléments supplémentaires au dossier artistique de présélection.

Ces travaux devront être représentatifs des qualités plastiques et de la personnalité artistique du ou de la candidat·e.

L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention des crédits ECTS et/ou du diplôme de l'année en cours.

↳ L'Ensba se réserve le droit de proposer au ou à la candidat·e une admission au sein de l'école en N-1 (et ceci quel que soit son parcours).

Pièces du dossier

→ Lettre d'intention

La lettre d'intention doit être d'une page maximum dactylographiée et doit permettre d'apprécier la volonté des candidat·es d'intégrer l'école en décrivant leur projet de poursuite de leur formation. Elle doit montrer leur connaissance du fonctionnement de l'école et de la filière dans laquelle ils/elles souhaitent s'inscrire ainsi qu'un bref descriptif de leurs territoires de travail (médiums et process) et de recherche (thématique, problématique) ainsi qu'un aperçu de leurs connaissances en matière d'histoire des arts et cultures contemporaines.

→ Dossier artistique

Il doit permettre de considérer les aptitudes des candidat·es à travers l'affirmation de leurs qualités

plastiques et de leur personnalité artistique en devenir.

Il devra donc témoigner pleinement de leur singularité et de leurs capacités d'innovation ; son contenu sera le moins scolaire et le moins académique possible.

Ce dossier numérique doit être facilement consultable (d'une taille maximum de 50 Mo, 15 pages maximum). Tous les médiums sont acceptés : dessin, peinture, texte, photo, vidéo, performance, etc. Des liens vers des plateformes vidéo peuvent être indiqués dans le dossier artistique. (Deux minutes maximum de vidéo).

→ Fiche d'inscription au concours

→ Curriculum vitae

→ Attestation de scolarité de l'année en cours et les photocopies des diplômes obtenus depuis le baccalauréat.

Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être certifiés conformes à l'original par l'ambassade ou le consulat et traduits par un traducteur assermenté.

→ Photocopies des relevés de notes depuis le baccalauréat inclus.

→ [étudiants étrangers, non francophones] un test de français (TCF) de niveau 4 ou B2.

→ Carte d'identité ou passeport.

∞ [L'Ensba Lyon sur Parcoursup](#)

∞ [Plateforme Taïga](#)

∞ [FAQ](#)

Les diplômes de DNA et de DNSEP valant respectivement grade de Licence (qualification niveau 6) et grade de Master (qualification niveau 7) ont été accrédités par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le ministère de la Culture en août 2022 pour 5 ans.

Cette accréditation garantit le respect des objectifs de formation et leur correspondance avec les activités, compétences, secteurs d'activité et emplois visés de la certification nationale des DNA et DNSEP enregistrée auprès de France Compétences.

- ∞ Fiche RNCP - DNA - Diplôme national d'art (RNCP37226)
- ∞ Fiche RNCP - DNSEP - Diplôme national supérieur d'expression plastique (RNCP36752)

Depuis leur adhésion au processus de Bologne, les écoles d'art s'inscrivent également dans les schémas réglementaires du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), outil de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) créé en 2010.

Ce système centré sur l'étudiant·e et sur la transparence des processus d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation organise la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'études et a été clairement établi dans le souci de favoriser les mobilités et la reconnaissance des résultats d'apprentissage, des certifications, des périodes ou niveaux entre les différents pays européens.

Il garantit la production et publication au début de l'année universitaire d'une fiche de répartition de crédits, d'un catalogue de cours ; la mise en place d'un contrat pédagogique en début de semestre et d'un relevé de crédits après évaluations en fin de semestre ; enfin d'un supplément au diplôme en fin de cursus (à la demande de l'étudiant·e à l'Ensba Lyon).

- L'année universitaire s'exprime de fait dans ce système en deux semestres de 30 crédits.
- La charge de 60 crédits correspond à une année à plein temps décomposée d'unités d'enseignement ou de modules auxquels sont associés un ou plusieurs crédits.
- Cette charge de travail dans l'enseignement supérieure est estimée annuellement entre 1 500 et 1 800 heures. Cela signifie que chaque crédit correspond environ à 25 à 30 heures de travail.

- ∞ ECTS users' guide 2015 - European Commission

L'attribution de crédits des DNA et DNSEP est également encadrée par la législation nationale commune aux écoles délivrant ces diplômes, des arrêtés qui structurent les programmes en unités d'enseignement et encadre aussi les modalités d'admission, l'organisation des cycles, les évaluations, les soutenances de mémoires ou jurys de diplômes.

Le premier cycle

Il se constitue de 6 semestres (semestre 1 à 6) dont les deux premiers (semestre 1 et semestre 2) sont communs à toutes les options ou mentions – on parle d'une année 1 généraliste ou propédeutique.

Le second cycle

Il est constitué de quatre semestres (semestre 7 à 10). L'attribution des crédits ECTS procède d'une évaluation propre à chaque option et chaque semestre. Pour une note située entre 10 et 20, les crédits ECTS sont attribués.

Pour une note de 0 à 9 les crédits ECTS ne sont pas attribués.

Les crédits ne sont pas sécables (un cours doté de 2 crédits ne peut être évalué à hauteur d'un crédit). Le nombre maximum de crédits acquis par semestre est de 30.

Le passage dans le semestre suivant est conditionné à l'obtention d'au moins 24 crédits ECTS, à l'exception du passage au semestre 3 qui nécessite 60 crédits, du passage au semestre 6 qui nécessite 150 crédits et du passage au semestre 10 qui en nécessite 270.

Les étudiant.es ayant obtenu entre 24 et 29 crédits ECTS au semestre 1 doivent récupérer les crédits manquants

moyennant un travail supplémentaire dans les conditions énoncées par l'équipe pédagogique en début de semestre.

Ce travail est évalué lors du bilan du semestre 2 dans le cadre de l'examen de fin d'année.

Les étudiant.es ayant acquis moins de 24 crédits ne peuvent poursuivre le cursus au 2e semestre.

L'étudiant.e disposant de 120 crédits européens à l'issue de quatre semestres peut demander l'établissement du certificat d'études en arts plastiques

(CEAP) délivré automatiquement par la direction de l'établissement s'il/elle quitte le cursus.

Tous les crédits correspondant à un cycle (hors ceux du diplôme) doivent être validés avant de présenter le diplôme. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux du diplôme.

Les modalités d'évaluation sont propres à chaque option, unité d'enseignement et cours. Ils sont annoncés en début d'année dans le catalogue de cours (publié sur le site Internet) accompagné des fiches de crédits (ci-après).

Passage dans l'année supérieure

Les étudiant.es qui n'obtiennent pas le nombre minimum de crédits requis pour un passage aux semestres 5, 7 et 9 ou pour la présentation du diplôme peuvent être autorisés à redoubler. Il en va de même de ceux/celles qui n'obtiennent pas leur diplôme.

Redoublement

L'année 1 ne peut être redoublée sauf pour raisons médicales. Un seul redoublement est autorisé par cycle. Dans le cas d'un redoublement, la présence assidue demeure impérative.

Mobilités de stages ou d'études

Seul le crédit stage peut être attribué au semestre 6 et avoir été réalisé en fin de semestre 3, ou au cours des semestres 4, 5 ou 6. En Master, il est recommandé que la mobilité ou le stage interviennent au semestre 8 afin que les crédits d'initiation à la recherche soient initiés au semestre 7.

ADMISSION EN SECOND CYCLE

L'admission en second cycle doit faire l'objet d'un passage en commission, y compris pour les étudiant.es en fin de premier cycle à l'Ensba.

Le passage en année 4 est également subordonné à l'obtention du DNA ou la validation de 180 crédits ECTS.

L'avis de la commission composée de trois enseignant.es dont un.e titulaire de doctorat est pris en deux étapes (admissibilité sur dossier et admission sur entretien de motivation). La décision est notifiée par la scolarité. La décision de refus doit être motivée.

Langues d'enseignement

Les langues d'enseignement et d'échange avec les professeur.es demeurent à l'Ensba Lyon le français et éventuellement l'anglais. Pour le français, le niveau B2 est requis. Les professeur.es ne sont donc pas obligées de parler anglais ni supposées utiliser un traducteur pour converser avec l'étudiant.e. Les étudiant.es n'ont par ailleurs pas à enregistrer leurs professeur.es ou les membres des équipes même pour des questions de compréhension.

Les voyages

Tout au long du cursus, des voyages d'études auprès des centres majeurs de création en France et à l'étranger sont organisés par l'école.

Pendant ces voyages, les étudiant·es sont couvert·es par leur assurance scolaire obligatoire. Une participation financière est demandée suivant le type et la durée du voyage organisé. Elle a été définie par délibération en CA.

Les stages

Les stages sont obligatoires en premier cycle, selon des durées spécifiques à chaque filière. La convention de stage a un caractère obligatoire pour tout stage quelle que soit sa durée (cf. le règlement des études).

Une demande de convention de stage doit se faire auprès de la personne en charge des relations avec les entreprises et institutions via un formulaire en ligne (Sur Taïga).

Celle-ci doit être formulée, par l'étudiant·e, 30 jours avant le début du stage si celui-ci se déroule en France et 60 jours avant le début du stage si celui-ci s'effectue à l'étranger.

Les stages ne sont pas intégrés à la maquette pédagogique de l'année 1. Toutefois, la direction se réserve le droit d'autoriser un stage qui remplit les conditions de rédaction d'une convention tripartite, à titre tout à fait exceptionnel sur présentation du projet de l'étudiant·e.

Dès la fin de l'année 1, avec la confirmation de l'admission et de l'inscription administrative en année 2, l'étudiant·e a la possibilité d'effectuer des stages en institution ou en entreprise, en fonction de l'orientation de son cursus et de ses projets de formation.

Le stage doit être validé en amont par le·la professeur·e coordinateur·rice de l'option. La convention doit être signée par la direction de l'école (directeur·rice ou directeur·rice des études), le·la représentant légal d'accueil et le stagiaire et le·la coordinateur·rice d'option.

Aucun stage ne peut commencer sans retour de la convention signée par chacun·e des trois parties.

Le stage obligatoire, inscrit dans le cursus universitaire est, par principe, non rémunéré.

Cependant, une gratification inférieure ou égale à 30 % du SMIC peut être négociée avec l'organisme d'accueil ou l'entreprise. Elle devient obligatoire pour tout stage supérieur à deux mois.

Pendant la période de stage, l'étudiant·e conserve son statut d'étudiant·e de l'Ensba Lyon, et reste soumis·e à son régime de sécurité sociale. Tout·e étudiant·e effectuant un stage doit être couvert en responsabilité civile. Les stages peuvent faire l'objet d'une mobilité internationale (voir page suivante).

Lors des années 2, 3, 4 et 5, ces stages sont, selon l'option, validés au titre de crédits ECTS conformément aux textes juridiques et réglementaires en vigueur.



DNA ART DE NOLWENN DONT - 2024 - PHOTO © ENSBA LYON

La mobilité internationale

Le séjour « long » à l'étranger est un temps fort de la 4^e année. En fonction du master choisi, il peut être inclus dans la maquette pédagogique comme mobilité études ou mobilité de stage. À son retour, l'école est obligée de reconnaître les crédits ECTS acquis à l'étranger. C'est en effet précisément pour faciliter les mobilités qu'ont été mis en place les crédits ECTS à l'échelle européenne.

Cette mobilité est plus qu'un voyage ou une immersion à l'étranger, également un temps de travail et il doit être considéré comme un projet pédagogique et artistique. Par conséquent, il doit être soigneusement préparé à l'avance.

Le séjour à l'étranger est très vivement recommandé et pleinement intégrer dans le cursus pédagogique.

Les étudiants de 4^e année peuvent bénéficier de bourses d'études dans les écoles et universités partenaires (bourses de la Région Auvergne- Rhône-Alpes BRMIE, bourses AMI pour les étudiant·es boursier·es en priorité, bourses Erasmus+, bourses OFAJ) ou de bourses de stages longs d'un semestre pour l'international (bourses de la Région Auvergne-Rhône-Alpes BRMIE, bourses AMI pour les étudiant·es boursier·es, bourses Erasmus+ stage, bourses OFAJ stage).

Des bourses d'études et de stages à l'étranger, peuvent être accordées aux étudiant·es de 4^e année Art et Design ainsi qu'aux étudiant·es en 2^e et 3^e année Art et Design pour les stages en milieu professionnel.

BOURSE ERASMUS +

L'école est signataire de la charte Erasmus+. Elle applique le règlement défini par la charte comme, par exemple, l'application et la reconnaissance des crédits européens ainsi que l'attribution d'une bourse de mobilité aux étudiant·es Erasmus+.

Sous réserve d'éligibilité, un complément financier lié à l'utilisation d'un mode de transport écoresponsable peut être ajouté. Un complément "soutien pour l'inclusion" peut également être attribué si les conditions sont réunies.

Les étudiant·es admis·es ne payent aucun frais d'inscription supplémentaires dans les établissements qui les accueillent. Les étudiant·es candidat·es à ces bourses doivent remettre en début d'année civile de l'année précédant le départ un dossier de candidature.

Le montant de l'allocation de mobilité Erasmus+ est fixé chaque année par le contrat financier passé avec l'agence Europe Éducation Formation France.

Avant son départ, l'étudiant·e doit signer en ligne un contrat d'étudiant·e ainsi qu'un contrat d'études en ligne qu'il·elle s'engage à compléter avant son départ.

Il·elle est invité·e à effectuer, avant son départ et à son retour, un test de langue étrangère.

Dès son retour, il·elle est tenu·e de retourner une attestation de présence ainsi que les résultats obtenus dans l'établissement partenaire.

Rapport de fin de séjour

Un rapport de fin de séjour, demandé également par mail, directement par l'Agence Erasmus+, devra être déposé en ligne. Le remboursement de la bourse pourra être demandé à l'étudiant·e en cas de manquement.

- ∞ agence.erasmusplus.fr/profils/vous-souhaitez-partira-
- ∞ letranger/je-poursuis-des-etudes-superieures

Dans la pratique, ces séjours sont d'une durée moyenne de 4 à 5 mois maximum. Leur organisation matérielle repose sur le principe d'échanges d'étudiant·es et de logements, dans la mesure du possible.

BOURSE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHONE- ALPES (BRMIE)

Elle s'adresse aux étudiant.es de niveau Bac + 3 (exceptionnellement Bac + 2) et Bac + 4 ayant un projet de départ à l'étranger cohérent et ciblé pour une durée de mobilité : à partir de 4 semaines pour les stages et les études pour les séjours.

La bourse couvre en moyenne 17 semaines de mobilité (stages et études) par étudiant.e allocataire. Les partenaires sollicités doivent avoir donné leur accord préalable à l'accueil de l'étudiant.e boursier.e.

Les dossiers qui doivent être présentés à la Région sont à constituer en février. Ces dossiers doivent être obligatoirement présentés et agréés par l'Ensba Lyon.

Le montant de la bourse et le quota attribué sont fixés chaque année par la Région Auvergne- Rhône-Alpes. Les dossiers sont présentés devant une commission de la Région AURA.

Les étudiant.es bénéficiant d'une bourse de mobilité BRMIE doivent déposer en ligne un rapport de fin de séjour dans les 3 mois au plus tard de la fin de mobilité.

∞ [BRMIE](#)

OFAJ

L'Office franco-allemand pour la jeunesse attribue chaque année universitaire une bourse à un.e étudiant.e de l'école (inscrit.e en 4e année ou exceptionnellement en 3e année DNA) pour lui permettre d'effectuer un séjour d'études dans une Akademie für Bildenden Kunst allemande. L'étudiant.e intéressé.e doit déposer sa candidature à l'école, après accord des enseignant.es et de le.a directeur.rice, en fournissant une lettre de motivation, un projet, et en indiquant la durée souhaitée de son futur séjour.

L'organisation matérielle fonctionne autant que possible selon le principe d'échanges d'étudiant.es et de logements. Le montant de la bourse est fixé chaque année par l'OFAJ.

∞ [OFAJ](#)

AIDES COMPLÉMENTAIRE

Des aides complémentaires peuvent être accordées sous conditions par le ministère de la Culture pour les mobilités - aides AMI : aides à la mobilité internationale.

∞ [AIDES AMI](#)

- ∞ [Toutes les informations sur les stages et mobilité sortantes](#)
- ∞ [Guide des mobilités sortantes](#)
- ∞ [Mobilités entrantes](#)

Contact

[Anabelle Pijot](#)

Service des études et de la scolarité
anabelle.pijot@ensba-lyon.fr

LISTE DES ÉCOLES PARTENAIRES

Cette liste est susceptible de changements parfois indépendants de la volonté de notre établissement. Par ailleurs, aucun accord de partenariat ne saurait être signé de façon ponctuelle pour un·e seul·e étudiant·e. Avant tout nouveau partenariat, l'ensemble de la communauté pédagogique est interrogé par la responsable des Relations internationales.

L'intérêt pédagogique est la seule chose qui prime sur la décision d'un nouvel accord, lequel revient au final à la direction des études et à la direction.

Erasmus+ Europe		
ALLEMAGNE	HOCHSCHULE DER BILDENDEN KÜNSTE SAARBRÜCKEN	SAARBRÜCKEN
	HOCHSCHULE AUGSBURG	AUGSBURG
	HOCHSCHULE FÜR GRAPHIK UND BUNCHKUNST	LEIPZIG
	STAATLICHE HOCHSCHULE FÜR GESTALTUNG	KARLSRUHE
	OFFENBACH UNIVERSITY OF ART AND DESIGN	OFFENBACH
	STAATLICHE AKADEMIE DER BILDENDEN KÜNSTE	STUGART
AUTRICHE	HOCHSCHULE	TRIER
	UNIVERSITY OF ART AND DESIGN	LINZ
BELGIQUE	ÉCOLE DES ARTS VISUELS DE LA CAMBRE	BRUXELLES
	ERG - ÉCOLE DE RECHERCHE GRAPHIQUE - ÉCOLE SUPÉRIEURE	BRUXELLES
	ESA SAINT-LUC	BRUXELLES
	LUCA SCHOOL OF ARTS/CAMPUS GENT	GAND
ESPAGNE	KASK HOGESCHOOL GENT	GAND
	ESCUALA DE ARTE LA PALMA	MADRID
ESTONIE	PALLAS UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCES / KÖRGEN KUNSKOOL	PALLAS
FINLANDE	KUVATAIDEAKATEMIA HELSINKI	HELSINKI
HONGRIE	HUNGARIAN UNIVERSITY OF FINE ARTS- BUDAPEST	BUDAPEST
IRLANDE	DUN LAOGHAIRE / INSTUTE OF ART DESIGN & TECHNOLOGY	DUBLIN
ITALIE	ISIA URBINO	URBINO
	ACCADEMIA ALBERNA DELLE BELLE AR DI TORINO	TURIN
	ACCADEMIA BELLE AR ROMA	ROME
	ACCADEMIA DELLE BELLE AR DI BRERA	BRERA
	ACCADEMIA DI BELLE AR L'AQUILA	AQUILA
	POLITECNICO DI MILANO	MILAN
	UNIVERSITÀ IUAV DI VENEZIA	VENISE
NORVÈGE	KUNSTHOGSKOLEN I OSLO (KHIO)	OSLO
POLOGNE	AKADEMIA SZTUK PIEKNYCH ŁÓDZ	ŁÓDZ
	AKADEMIA SZTUK PIĘKNYCH W WARSZAWIE	VARSOVIE
	UNIWERSYTET ARTYSTYCZNY W POZNANIU	POZNAN
PORTUGAL	ESAD CENTRO DE INVESGACAO E FORMACAO EM ARTES E	PORTO/MATOSINHOS
ROUMANIE	UNIVERSITATEA DE ARTA SI DESIGN (UAD)	CLUJ
RÉPUBLIQUE	FILM AND TV SCHOOL OF ACADEMY OF PERFORMING ARTS	PRAGUE
SUÈDE	ROYAL INSTUTE OF ART	STOCKHOLM

LISTE DES ÉCOLES PARTENAIRES (suite)

Erasmus + hors Europe (Pays-ers non associés au Programme)		
ISRAËL	BEZALEL ACADEMY OF ARTS AND DESIGN	JERUSALEM
LIBAN	ACADÉMIE LIBANAISE DES BEAUX-ARTS	ALBA
BCI/PQEE - Programme québécois d'échanges étudiants		
CANADA – QUÉBEC	BISHOP'S UNIVERSITY	SHERBROOKE
	UNIVERSITÉ DE LAVAL / ECOLE D'ART/ ECOLE DE DESIGN	LAVAL
	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQAC)	CHICOUTIMI
	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES	TROIS-RIVIÈRES
	MCGILL UNIVERSITY	MONTREAL
	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS	GATINEAU
Hors programme - accords bilatéraux		
CANADA	UNIVERSITÉ CONCORDIA	MONTREAL
	EMILY CARR UNIVERSITY OF ART & DESIGN	VANCOUVER
CHINE	CENTRAL ACADEMY OF FINE ARTS BEIJING	PÉKIN
MEXIQUE	UNIVERSIDAD DE MONTERREY UDEM	MONTERREY
	LA ESMERALDA ESCUALA NACIONAL DE PINTURA	MEXICO
TAÏWAN	TAIPEI NAONAL UNIVERSITY OF THE ARTS (TNUA)	TAIPEI
SÉNÉGAL	UNIVERSITÉ GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS	ST-LOUIS

DNA diplôme national d'art (confère le grade de Licence)

Il sanctionne trois années d'enseignement : une première année suivie d'une phase dite « programme » de deux années. Pour avoir la possibilité de se présenter au DNA, l'étudiant·e doit être inscrit·e régulièrement à l'école pour la totalité de l'année 3 des études (semestres 5 et 6).

Il·elle doit avoir obtenu les 165 crédits ECTS validant le travail effectué pendant les 3 années du cursus. Le DNA étant crédité de 15 ECTS, son obtention permet d'acquérir la totalité des 180 crédits sanctionnant le premier cycle de 3 années études. L'obtention du DNA est une condition nécessaire mais non suffisante à l'admission en année 4.

Selon la fiche RNCP du DNA (RNCP37226) qui énumère les compétences acquises à l'issue du cursus, le diplôme national d'art (DNA), diplôme conférant le grade de licence, est conçu comme l'aboutissement d'un cycle d'apprentissage et d'acquisition de connaissances et de savoir-faire, indispensables à la création artistique et à l'insertion professionnelle des étudiant·es issues du cursus de premier cycle.

À l'issue de ce cycle, la vérification de l'acquisition de compétences se déroule sous la forme d'un jury de diplôme, nommé par la direction de l'établissement, et composé de trois membres : deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement et un·e enseignant·e de l'établissement.

L'un·e des membres du jury est un·e représentant·e des sciences humaines.

Le·la président·e du jury est désigné·e par la direction de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.

Des suppléant·es sont nommé·es dans les mêmes conditions. Le jury de diplôme national d'art se réunit valablement si les trois membres sont présent·es.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. Les épreuves consistent en un entretien avec le jury comprenant une présentation par l'étudiant·e d'une large sélection des travaux de premier cycle.

Critères d'évaluation du DNA :

Pour une note de 0 à 5

- la présentation des travaux formelle et critique ;
- la pertinence du parcours et des recherches liés au projet ;
- la contextualisation du travail (qualité des références et diversité des connaissances) ;
- la qualité des réalisations.

Mentions

Pour une note obtenue sur 20 de 14 à 16, une « Mention pour ... » peut être accordée.

Pour une note de 16 et au-delà, les "Félicitations du jury" sont accordées.

La communication de la note et de l'appréciation portée sur le procès-verbal de diplôme par le jury peut être obtenue sur demande auprès de la direction de l'établissement.

DNSEP diplôme national supérieur d'expression plastique – ou diplôme de créateur-concepteur en expressions plastiques (confère le grade de Master)

Il sanctionne une phase dite « projet », de deux années quelle que soit l'option (art ou design) et la mention choisie (design d'espace ou design graphique). Le DNSEP est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (RNCP du DNSEP RNCP36752), et il confère le grade de master.

Le DNSEP étant crédité de 25 ECTS pour le travail plastique et de 5 ECTS pour le mémoire, son obtention permet d'acquérir la totalité des 30 crédits.

L'étudiant.e ayant accompli la totalité de son cursus et obtenu l'ensemble des 270 crédits ECTS requis peut se présenter au diplôme de fin d'études.

La vérification finale de l'acquisition des compétences se déroule sous forme d'un jury de diplôme désigné par la direction de l'établissement et constitué d'un.e enseignant.e de l'établissement et de 4 personnalités qualifiées extérieures, dont l'une est désignée comme président.e par la direction de l'établissement.

Des suppléant.es sont désigné.es dans les mêmes conditions.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. Le jury de diplôme national d'art se réunit valablement si quatre membres sont présent.es.

En cas de partage égal des voix, celle du/de la président.e de jury est prépondérante.

Le DNSEP comprend une épreuve de soutenance de mémoire et une soutenance du travail plastique.

La soutenance du mémoire d'une durée de 20 minutes comprend un échange avec le jury chargé de la soutenance.

Le jury de soutenance du mémoire comprend un.e représentant.e de l'établissement et l'une des quatre personnes qualifiées. L'un.e des deux membres de ce jury de soutenance doit être titulaire du doctorat.

La soutenance du travail plastique d'une durée de 40 minutes comprend un échange avec le jury. Le rapport écrit du jury de soutenance du mémoire est communiqué aux autres membres du jury du DNSEP.

L'attribution du DNSEP tient compte du rapport du jury établi à la soutenance du mémoire.

Critères d'évaluation du DNSEP :

Pour une note de 0 à 5 :

- la présentation des travaux formelle et critique ;
- l'élaboration du projet et son processus de recherche ;
- le positionnement du travail (pertinence des références et des connaissances, niveau de conceptualisation) ;
- la qualité des productions.

Mentions

Les diplômes peuvent être accompagnés de mentions ou félicitations : au-delà de 14 et à moins de 16, la qualité particulière de la mention est spécifiée par le jury ; au-delà de 16 le jury accorde ses félicitations.

La communication de la note et de l'appréciation portée sur le PV de diplôme par le jury peut être obtenue sur demande auprès de la direction de l'établissement.

L'écrit de DNA

L'écrit de DNA est consulté au moment de la présentation du travail plastique. Il révèle la capacité de mise en perspective de sa pratique de l'étudiant·e et de sa connaissance de l'environnement théorique de celui-ci·celle-ci.

Il invite l'étudiant·e à étayer ou élargir son travail par une réflexion nourrie d'exemples pour se repérer dans une famille d'affinités.

Le mémoire de DNSEP

Le mémoire de DNSEP se prépare dès le semestre 7 et est soutenu au début du semestre 10. Il rend lisible les constructions conceptuelles et les références qui soutiennent la démarche de l'étudiant·e. la forme doit être en adéquation avec le propos.

Pour autant et quelle que soit la forme du mémoire, il doit témoigner de rigueur et méthodologie, être accompagné d'une bibliographie et d'une sitographie voire d'un cahier d'iconographies.

Chaque option précise ses attendus en début de cycle.

À l'issue de la soutenance, le jury établit un rapport écrit communiqué lors du passage du DNSEP aux autres membres de la soutenance plastique. L'évaluation du mémoire porte sur la pertinence du choix du sujet, la capacité à adopter un point de vue critique, la justesse des références bibliographiques et leurs articulations au projet, la qualité de la rédaction et de l'entretien.

Afin d'être archivés, les mémoires de DNSEP doivent être décrits au moment de leur rendu au semestre 9 à l'aide d'un formulaire transmis et exigé pour sa prise en compte.

Il est demandé trois versions du mémoire, en art et en design d'espace (une pour chaque membre du jury de soutenance du mémoire et une en dépôt à la bibliothèque) et une version en PDF. Le fichier PDF sera envoyé aux autres membres de jury pour consultation et cette version numérisée sera conservée en bibliothèque.

Ces mémoires sont préparés dès la quatrième année par des séances d'initiation à la recherche et à la méthodologie documentaires.

Ils se doivent d'être des créations originales de leurs auteur·rices étudiant·es et de respecter les normes d'éthique et de déontologie de l'enseignement supérieur en termes de mentions, citations, rejet du plagiat ou de l'intelligence artificielle qui ne permettraient pas la validation du jury et pourraient exposer l'étudiant·e à des mesures de discipline.

Les crédits ECTS

Le processus de Bologne œuvre à une transparence et une lisibilité claire de tous les diplômes européens d'enseignement supérieur afin de permettre aux étudiant·es de passer plus facilement d'un établissement et d'un pays à un autre pendant leur cursus d'études et de formation ou à la fin de leurs études pour trouver du travail.

L'objectif pour l'étudiant·e est double :

- Optimisation et spécification de sa formation
- Orientation européenne et internationale de son niveau d'études.

Cela implique pour tout établissement supérieur :

- Une structure de l'établissement et une architecture des cursus d'enseignements organisées selon le principe LMD (DNA valant grade de Licence, DNSEP valant grade de master) ;
- Une organisation des études articulées sur le système des crédits capitalisables et transférables ECTS (European Credits Transfer System) ;
- Une diffusion transparente de la répartition des grilles de crédits ECTS par les maquettes pédagogiques, des catalogues de cours (contenus, modalités d'attribution, d'évaluation et de rattrapage compris).

La structure d'évaluation de l'Ensba Lyon est conçue de façon à répondre aux exigences du processus de Bologne et permet ainsi de mettre clairement en évidence la dimension d'enseignement supérieur de l'établissement, ses exigences et ses qualités de formation de haut niveau.

Définition

L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits.

La charge de travail d'un·e étudiant·e inscrit·e dans un programme d'études à temps plein en Europe étant pour la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures par an, la valeur d'un crédit représente donc environ 25 à 30 heures de travail.

Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir et réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de l'apprentissage. Ceux-ci correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant·e saura, comprendra, ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée.

La charge de travail de l'étudiant·e à prendre en considération dans l'ECTS concerne la définition du temps nécessaire à accomplir toutes les activités éducatives, telles qu'assister aux cours, participer à des séminaires, étudier de manière indépendante et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.

Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, thèses, etc.), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert pour réussir ses objectifs propres par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études avec succès.



Répartition

Une année correspond à 2 semestres validés par 30 crédits chacun donc 60 crédits pour l'année.

1 crédit correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant comprenant les enseignements et l'ensemble du travail afférent.

Dans la grille de répartition, il a ainsi été tenu compte, sous forme d'estimation, du temps de travail personnel (en bibliothèque, en atelier ou « à la maison ») mais aussi la part « d'implication » de l'étudiant.e suscitée par telle ou telle activité (présence en cours, et participation active...).

Les crédits sont alloués sur la base des notes locales attribuées par chaque professeur.e et le collège des professeur.es lors de la réunion de synthèse du bilan semestriel.

Il ne peut être attribué qu'un maximum de 30 crédits par semestre, sauf crédits de rattrapage.

À l'intérieur de chaque cours ou module d'enseignement faisant l'objet d'une attribution de plusieurs crédits, ceux-ci ne sont pas sécables et ne peuvent être attribués partiellement.

Ainsi pour un cours affecté de 2 crédits, l'étudiant.e obtiendra 2 crédits si les objectifs de cours sont atteints, ou 0 crédit si les objectifs du cours ne sont pas atteints ; mais en aucun cas 1.5 ou 1 ou 0.5.

Évaluation et attribution des crédits ECTS

L'évaluation du travail de l'étudiant.e est effectuée par semestre selon différents modes le plus souvent non exclusifs et complémentaires :

- Contrôle continu ;
- Évaluation de travaux individuels ;
- Évaluation de travaux collectifs ;
- Bilan semestriel collégial.

L'évaluation s'effectue selon les critères spécifiques à chaque cours et à chacune des 4 unités d'enseignement, et dans des conditions spécifiques aux différents niveaux du cursus selon 3 principes :

- la note locale
- les crédits ECTS
- la note ECTS



DNA DESIGN GRAPHIQUE DE JEAN-SANSON - 2024 - PHOTO © ENSBA LYON

La note locale

Pour chacun des cours et modules d'enseignements listés dans la grille semestrielle de répartition des cours et crédits, la note locale est attribuée, soit individuellement par le/la professeur.e responsable du cours, soit collectivement par le collège des professeur.es pour les enseignements faisant l'objet d'interventions collectives de professeur.es.

L'Ensba a adopté le principe de la notation sur 20 pour l'attribution de la note locale, la moyenne se situant à 10.

Cette solution permet aux professeur.es d'une part, de signifier si la charge de travail prévue a été fournie et si les compétences ont été acquises et, d'autre part, de faire apparaître la qualité du travail de l'étudiant.e.

Elle permet aussi l'attribution informatisée des crédits ECTS sur un mode binaire :

- de 10 (inclus) à 20, les crédits sont alloués, selon le nombre d'ECTS correspondants au cours en question ;
- en dessous de 10, les crédits ne sont pas attribués.

La note ECTS

Le système de notation ECTS par niveau d'excellence calculé en pourcentage (quels que soient l'échelle et le niveau des notes en vigueur) :

Correspondance	Grade	Répartition
CRÉDITS OBTENUS		
Excellent	A	10%
Très bien	B	25%
Bien	C	30%
Satisfaisant	D	25%
Passable	E	10%
CRÉDITS NON OBTENUS		
Insuffisant		FX
Très insuffisant		F

Les critères d'évaluation sont spécifiques aux cours et aux unités d'enseignement et diffèrent peu selon les années et options car c'est le niveau d'exigence évoluant sensiblement avec l'avancement des études dans le cursus qui caractérise le niveau de la formation.

Les critères correspondants aux UE (unités d'enseignements) peuvent être globalement listés comme suit : en cours et ateliers : assiduité, activité, participation.



UE1 Histoire / Culture / Théorie

- Ampleur et progression des connaissances.
- Pertinence, ampleur et qualité des recherches et références.
- Qualité de l'analyse et dimension critique.
- Qualité de formulation écrite et orale.

UE2 Problématique / Méthodologie

Identification et inscription culturelle du travail, du projet plastique et projet-mémoire :

- origine et territoire (inscription / statuts et enjeux identifiés) ;
- articulation d'une relation au monde (affects, concepts et contenus)

Structuration du travail à court et moyen terme :

- relation entre différents travaux ;
- mise en relation des savoirs techniques et théoriques ;
- progression articulation de l'ensemble ;
- ampleur et précisions des ressources et documentations ;
- économie générale des travaux.

UE3 Pratique / Expérimentation / Réalisation

- Développement et qualité des expérimentations et recherches.
- Ampleur et qualité des réalisations.

UE4 Contextualisation / Médiation

- Ampleur et qualité de présentation formelle et spatiale.
- Précision et articulation de l'exposé critique.
- Qualité de documentation des travaux et du dossier (papier et électronique).
- Efficience des stages et qualité du rapport de stage.

Ces critères sont le cas échéant complétés par des critères spécifiques liés à la nature et aux orientations du cours (cf. fiche du catalogue de cours).



Crédits ECTS et passage en année supérieure

L'obtention des 60 crédits annuels est requise pour le passage en 2^e année.

Le redoublement de l'année 1 est impossible sauf pour raisons médicales ou personnelles justifiées par un certificat médical, après avis du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur·e référent et validation de la direction des études.

L'obtention de 48 à 60 crédits (au total de 108 à 120 crédits sur les 2 années) est requise pour le passage en 3^e année.

L'obtention de 36 à 47 crédits (au total de 96 à 107 crédits sur les 2 années) est requise pour le redoublement en 2^e année.

Si l'étudiant·e n'a pas obtenu les 36 crédits nécessaires au redoublement, l'étudiant·e ne sera pas admis à redoubler.

L'obtention des 45 crédits annuels (au total 165 crédits sur 3 années) est requise pour avoir la possibilité de se présenter au DNA. 15 crédits sont affectés au DNA.

L'étudiant·e ayant obtenu le DNA se voit donc attribuer la totalité des 180 crédits sur les 3 années de son cursus.

La capitalisation des 180 crédits est requise pour le passage en année 4 sous réserve de l'accord de la commission interne d'admission en phase projet.

L'obtention de 48 à 60 crédits (au total de 228 à 240 crédits sur les 4 années) est requise pour le passage en 5^e année.

L'obtention de 36 à 47 crédits (au total de 216 à 227 crédits sur les 4 années) est requise pour le redoublement en 4^e année.

L'obtention de 30 crédits annuels soit au total 270 crédits est requise pour

avoir la possibilité de se présenter au DNSEP.

30 crédits sont affectés au DNSEP.

L'étudiant·e ayant obtenu le DNSEP se voit donc attribuer la totalité des 300 crédits sur les 5 années de son cursus.

Un seul redoublement est autorisé par cycle après avis favorable du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur·e référent et validation de la direction des études. Dans le cas d'un redoublement et sauf dérogation pour projet validé par le/la coordinateur·trice ou professeur·e référent et la direction des études, une présence assidue et active reste impérative.

Modalités de rattrapage des crédits ECTS manquants

L'étudiant·e n'ayant pas obtenu l'intégralité des 30 crédits ECTS nécessaires à la poursuite de ses études lors du semestre d'automne-hiver de l'année académique (semestre 1, semestre 3, semestre 5, semestre 7) se voit donner la possibilité de récupérer les crédits ECTS qui lui manquent lors du semestre suivant à condition qu'il/elle fournisse un travail supplémentaire en relation avec les crédits manquants et qu'il/elle ait acquis a minima 24 crédits.

Les modalités de rattrapage des crédits manquants se déroulent dans les conditions énoncées par l'équipe pédagogique en début d'année universitaire.

L'étudiant·e doit produire en accord avec l'équipe enseignante un travail particulier et visible (production plastique, méthodologie et/ou connaissances).

Cet effort supplémentaire sera en relation directe avec ce que le collège des professeur·es a jugé insuffisant

dans le travail du semestre ou de l'année et aux bilans, insuffisance dont témoigne le défaut de crédits ECTS.

Ce travail spécifique présenté à l'occasion du bilan semestriel du semestre suivant est évalué avec une attention particulière par le collège des professeur·es.

En règle générale, les crédits manquants sont à rattraper dans le cours même où ils font défaut, et sont attribués par le·la ou les professeur·es en charge de l'enseignement en question.

Un crédit d'anglais se rattrape seulement par un travail d'anglais, il ne peut pas y avoir de dérogation à la règle.

Les crédits manquants en fin de 2^e année doivent obligatoirement être rattrapés lors du bilan du semestre 5 (premier semestre de 3^e année).

Les crédits manquants en fin de 4^e année doivent obligatoirement être rattrapés lors du bilan du semestre 9 (premier semestre de 5^e année).

Les crédits manquants à l'issue du bilan des semestres diplômants (semestre 6 et semestre 9) ne peuvent être rattrapés. L'étudiant·e devra se réinscrire l'année suivante pour obtenir les crédits qui lui manquent afin de pouvoir se présenter au diplôme.

Les crédits manquants en fin de semestre d'hiver (semestre 1, semestre 3, semestre 5, semestre 7) peuvent être rattrapés au cours du semestre de printemps (semestre 2, semestre 4, semestre 6, semestre 8) de la même année d'étude.

Les crédits manquants à l'issue du bilan de 1^{re} année (semestre 2) ne peuvent être rattrapés. L'étudiant·e n'est alors pas admis en 2^e année et n'a pas la possibilité de redoubler son année.

1 ^{ER} CYCLE - ANNÉE 1			S1	S2
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		10	10
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES	DEREK BYRNE	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	HISTOIRE DE L'ART	CAMILLE PAULHAN	2	1
	HISTOIRE ET THÉORIE DU DESIGN GRAPHIQUE	CAMILLE PAGEARD	1	-
	PROJET MÉMOIRE	COLLÈGE DES PROFESSEURS	-	2
	HUMANITÉS NUMÉRIQUES	NICOLAS FRESPECH	2	1
	QUESTIONS CONTEMPORAINES	AGNÈS GAYRAUD	-	1
	RECHERCHES / PRATIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	2
	THÉORIE DU DESIGN	TONY CÔME	2	1
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE		4	3
	FORMES DE L'ÉCRITURE / ÉCRITURES DE LA FORME	VINCENT ROMAGNY	2	1
	RESSOURCES ET DOCUMENTATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	1
	WORKSHOPS OPTIONS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	-	1
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		14	13
	IMAGES / ESPACES	PASCAL POULAIN	2	2
	INITIATION DESIGN D'ESPACE	SONJA DICQUEMARE	1	-
	INITIATION DESIGN GRAPHIQUE	THOMAS BIZZARRI	-	1
	EXPÉRIMENTATIONS SPATIALES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	-	1
	INITIATION DESIGN TEXTILE	AMÉLIE CHARROIN	1	-
	INITIATIONS TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	JUSQU'À CE QUE L'IMAGE NOUS CONCERNE	OLIVIER NOTTELLET / FABIENNE BALLANDRAS	-	1
	LES POSSIBILITÉS DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE IMPRIMÉE	FANNY BÉGUÉRY	2	2
	OBSERVATIONAL DRAWING	PAUL BERRY	2	2
	PEINTURE, PRATIQUES PICTURALES	KIRSTEN MURPHY	2	2
	SCULPTURE / DANSE	FLORIAN FOUCHÉ	2	2
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN		2	4
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	2
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	2

∞ Contenu des cours

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

1 ^{ER} CYCLE - ART 2	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		S3	S4
	ATELIER D'ÉCRITURE	CAMILLE RICHERT	2	2
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES	PAUL BERRY	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	ESTHÉTIQUE	VINCENT ROMAGNY	2	2
	HISTOIRE DE L'ART	CAMILLE PAULHAN	2	2
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE		6	6
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	3
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	3
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		12	12
	ERREUR 404 : FICHER INTROUVABLE	NICOLAS FRESPECH	2	-
	STUDIO 'HELLO WORLD!'	NICOLAS FRESPECH	-	[2]
	MISE EN OEUVRE ET DÉVELOPPEMENT	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	3
	RÉALISATIONS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	4
	STUDIO 1234 OBJETS	NIEK VAN DE STEEG ET JULIE KIEFFER	[2]	[2]
	STUDIO ABC DÉCHETS	NIEK VAN DE STEEG ET JULIE KIEFFER	[2]	[2]
	STUDIO COSMICOMICS	OLIVIER NOTTELLET ET FABIENNE BALLANDRAS	[2]	[2]
	STUDIO DE FACTO / IN SITU	OLIVIER NOTTELLET ET FABIENNE BALLANDRAS	[2]	[2]
	STUDIO GEPP	PAULINE BASTARD	[2]	[2]
	STUDIO LE CORPS COMME MÉDIUM	SONJA DICQUEMARE	[2]	[2]
	STUDIO MODEL / GESTURE	JENNIFER CAUBET	[2]	[2]
	STUDIO POINT DE VUE, IMAGES DU MONDE	GUILLAUME JANOT	[2]	[2]
	STUDIO PRENDRE SON TEMPS	VEIT STRATMANN	[2]	[2]
	STUDIO PRINT, PRINT	NICOLAS ROMARIE	[2]	[2]
	STUDIO VIDÉO - LECTURES D'IMAGES	OLIVIER ZABAT ET PAULINE BASTARD	[2]	[2]
	STUDIO VOLUME ET VIS VERS ÇA	JENNIFER CAUBET	[2]	[2]
	WORKSHOPS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN		4	4
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	1
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	2

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

		S5	S6
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE	8	5
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	1	1
	ESTHÉTIQUE	2	1
	HISTOIRE DE L'ART	2	1
	SÉMINAIRE DE CULTURE GÉNÉRALE - LE BARATIN	2	1
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE	6	4
	'FORCE DE VENTE'	1	1
	LA DOCUMENTATION	1	1
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	2	1
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	2	1
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION	12	4
	MISE EN ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT	3	1
	RÉALISATIONS	4	1
	STUDIO 1234 OBJETS	[2]	[1]
	STUDIO ABC DÉCHETS	[2]	[1]
	STUDIO CLUB INFORMATIQUE	[2]	[1]
	STUDIO COSMICOMICS	[2]	[1]
	STUDIO DE FACTO / IN SITU	[2]	[1]
	STUDIO GEPP	[2]	[1]
	STUDIO LE CORPS COMME MÉDIUM	[2]	[1]
	STUDIO MODEL / GESTURE	[2]	[1]
	STUDIO POINT DE VUE, IMAGES DU MONDE	[2]	[1]
	STUDIO PRENDRE SON TEMPS	[2]	[1]
	STUDIO PRINT, PRINT : POPULAIRE	[2]	[1]
	STUDIO VIDÉO - LECTURES D'IMAGES	[2]	[1]
	STUDIO VOLUME ET VIS VERS ÇA	[2]	[1]
	WORKSHOPS	1	1
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN / STAGE	4	2
	ANALYSE / ÉNONCIATION	2	-
	DOSSIER PERSONNEL	[1]	-
	SPATIALISATION	2	-
	STAGE	-	2
	DIPLÔME	-	15
	DNA	0	15
	JURY DE DIPLÔME	0	15

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

S7 S8

HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		10	10
ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES	PAUL BERRY	1	1
CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
PROJET-MÉMOIRE	PROF. THÉORICIEN RÉFÉRENT	3	2
RECHERCHES THÉORIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	4
SÉMINAIRE ACTH	BERNHARD RÜDIGER	[1]	[1]
SÉM.ET SI CE MONDE VOUS DÉPLAÎT [...] RÉVOLUTIONS ?	OULIMATA GUEYE	[1]	[1]
SÉMINAIRE HA25	MARIE DE BRUGEROLLE	[1]	[1]
SÉMINAIRE LES ONDES COURTES	THOMAS BOUTOUX	[1]	[1]
SÉMINAIRE@LABONRV	DAVID OLIVIER LARTIGAUD	[1]	[1]
RECHERCHE / MÉTHODOLOGIE		4	4
MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	PROF. PLASTICIEN RÉFÉRENT	2	2
PROBLÉMATIQUE DE PROJET	PROF. PLASTICIEN RÉFÉRENT	2	2
PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		11	11
MISE EN ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
PRODUCTIONS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
PUBLICO	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	3
STUDIO 00:00 (MINUIT)	EVA BARTO	[2]	[2]
STUDIO ART-CINÉMA-VIDÉO	LAIDA LERTXUNDI	[2]	[2]
STUDIO CANTOS	AGNÈS GAYRAUD	[2]	[2]
STUDIO FRAGMENT	PHILIPPE DURAND	[2]	[2]
STUDIO PEINTURE	NICK OBERTHALER	[2]	[2]
STUDIO POST PERFORMANCE FUTURE	MARIE DE BRUGEROLLE	[2]	[2]
STUDIO PRÉSENTATION DU GRUPO FOLKLORICO EXPERIMENTAL LYONES	ARMANDO ANDRADE TUDELA	[2]	[2]
STUDIO SON, MUSIQUE ET ACTE	GILLES GRAND	[2]	[2]
CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / STAGE		5	5
ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
CONTEXTES ET PROFESSIONNALISATION	THOMAS BOUTOUX	2	2
DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	(1)	(1)
SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	[1]	[1]
STAGE PROFESSIONNEL	THOMAS BOUTOUX	(1)	(1)

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

2 ND CYCLE - ART 5			S9	S10
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		12	-
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES	PAUL BERRY	1	-
	BLUEPRINT	LAIDA LERTXUNDI / MARIE DE BRUGEROLLE	2	-
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	PROJET-MÉMOIRE	PROF. THÉORICIEN RÉFÉRENT	2	-
	RECHERCHES THÉORIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	4	-
	SÉMINAIRE ACTH	BERNHARD RÜDIGER	[1]	-
	SÉM.ET SI CE MONDE VOUS DÉPLAÎT [...] RÉVOLUTIONS ?	OULIMATA GUEYE	[1]	-
	SÉMINAIRE HA25	MARIE DE BRUGEROLLE	[1]	-
	SÉMINAIRE LES ONDES COURTES	THOMAS BOUTOUX	[1]	-
	SÉMINAIRE@LABONRV	DAVID OLIVIER LARTIGAUD	[1]	-
	RECHERCHE / MÉTHODOLOGIE		4	-
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	PROF. PLASTICIEN RÉFÉRENT	2	-
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	PROF. PLASTICIEN RÉFÉRENT	2	-
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		10	-
	MISE EN ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	PRODUCTIONS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	PUBLICO	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	STUDIO 00:00 (MINUIT)	EVA BARTO	[2]	-
	STUDIO ART-CINÉMA-VIDÉO	LAIDA LERTXUNDI	[2]	-
	STUDIO CANTOS	AGNÈS GAYRAUD	[2]	-
	STUDIO FRAGMENT	PHILIPPE DURAND	[2]	-
	STUDIO PEINTURE	NICK OBERTHALER	[2]	-
	STUDIO POST PERFORMANCE FUTURE	MARIE DE BRUGEROLLE	[2]	-
	STUDIO PRÉSENTATION DU GRUPO FOLKLORICO EXPERIMENTAL LYONES	ARMANDO ANDRADE TUDELA	[2]	-
	STUDIO SON, MUSIQUE ET ACTE	GILLES GRAND	[2]	-
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / STAGE		4	-
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	CONTEXTES ET PROFESSIONNALISATION	THOMAS BOUTOUX	2	-
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	(1)	-
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	STAGE PROFESSIONNEL	THOMAS BOUTOUX	(1)	-
	DIPLÔME		-	30
	DNSEP	JURY DE DIPLÔME	-	30

Contenu des cours

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

1 ^{ER} CYCLE - DESIGN ESPACE 2			S3	S4
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		8	8
	APPROCHE DE L'ÉCRITURE	TONY CÔME	-	2
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	DEREK BYRNE	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	HISTOIRE DU DESIGN	TONY CÔME	2	(2)
	RECHERCHES THÉORIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	1
	RESSOURCES ET DOCUMENTATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	1
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE		4	4
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		14	14
	CHORÉGRAPHIE D'USAGE	PATRICIA WELINSKI	2	-
	CULTURES CONSTRUCTIVES	JULIEN CARRETERO	2	3
	DÉCOUVERTE DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	DESSIN	GÉRALDINE KOSIAK	2	2
	MISE EN OEUVRE ET DÉVELOPPEMENT	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	3
	PROJET DESIGN - COMMANDE	LAURENT LUCAS	2	3
	PROJET PARTENAIRE	DAVID DES MOUTIS	-	2
	REPRÉSENTATION PROJET, 2D, 3D	LAURENT LUCAS	1	-
	WORKSHOP	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN		4	4
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	[1]
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	2

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

1 ^{ER} CYCLE - DESIGN ESPACE 3	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		S5	S6
	APPROCHES DE L'ÉCRITURE	TONY CÔME	2	-
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES	DEREK BYRNE	2	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	HISTOIRE DU DESIGN	TONY CÔME	2	1
	RECHERCHES THÉORIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	RESSOURCES ET DOCUMENTATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE		4	4
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		14	4
	CRIC	JULIEN CARRETERO	3	-
	DESSIN	GÉRALDINE KOSIAK	2	-
	MISE EN OEUVRE ET DÉVELOPPEMENT	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	-
	PRODUCTIONS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	-	4
	PROJET DESIGN - CONCOURS	LAURENT LUCAS	3	-
	RECHERCHES PERSONNELLES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	WORKSHOPS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN / STAGE		4	2
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	[1]	-
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	STAGE	LAURENT LUCAS	-	2
DIPLÔME		-	15	
DNA	JURY DE DIPLÔME	-	15	

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

S7 S8

HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE	4	4
ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	1	1
CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	1	1
HISTOIRE DU DESIGN	2	2
RECHERCHE / MÉTHODOLOGIE	7	8
ARC@LABONRV	(1)	(1)
MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	2	2
MÉTHODOLOGIES DU MÉMOIRE	3	4
PROBLÉMATIQUE DE PROJET	2	2
PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION	15	14
ALTER DESIGN	3	3
ATELIER DE PROSPECTIVE	1	-
DISEGNO	2	2
MISE EN ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT	2	3
PRODUCTIONS	3	2
STORIES	3	3
WORKSHOPS	1	1
CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / STAGE	4	4
ANALYSE / ÉNONCIATION	1	1
CONTEXTE CULTUREL DU PROJET	1	1
DOSSIER PERSONNEL	[1]	[1]
SPATIALISATION	1	1
STAGE	[1]	[1]

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

2 ND CYCLE - DESIGN ESPACE 5			S9	S10
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		4	-
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES	DEREK BYRNE/PAUL BERRY	1	-
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	HISTOIRE DU DESIGN	TONY CÔME	2	-
	RECHERCHE / MÉTHODOLOGIE		9	-
	ARC@LABONRV	LARTIGAUD/WELINSKI/FRESPECH	(2)	-
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	PROF. PLASTICIEN RÉFÉRENT	3	-
	MÉTHODOLOGIES DU MÉMOIRE	TONY CÔME	4	-
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	PROF. PLASTICIEN RÉFÉRENT	3	-
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		12	
	MISE EN OEUVRE ET DÉVELOPPEMENT	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	PRODUCTIONS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	3	-
	PROJETS DIPLÔME	DICQUEMARE/WELINSKI/DES MOUTIS	6	-
	WORKSHOPS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / STAGE		4	-
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	CONTEXTE CULTUREL DU PROJET	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	PROFESSIONNALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	[1]	-
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	STAGE PROFESSIONNEL	PATRICIA WELINSKI	[1]	-
	DIPLÔME		-	30
	DNSEP	JURY DE DIPLÔME	-	30

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

1 ^{ER} CYCLE - DESIGN GRAPHIQUE 2			S3	S4
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		8	8
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	DEREK BYRNE	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	ÉCRITURE	CAMILLE PAGEARD	2	2
	HISTOIRE ET THÉORIE DU DESIGN	CAMILLE PAGEARD	2	2
	RECHERCHES THÉORIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	RESSOURCES ET DOCUMENTATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE		4	4
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		14	14
	DESIGN ÉDITORIAL	EMILIE FERRAT	3	3
	DESIGN NUMÉRIQUE	PIERRE DELMAS	2	2
	DESSIN - IMAGE GRAPHIQUE	LAURENCE CATHALA	2	2
	DESSIN DE CARACTÈRE ET TYPOGRAPHIE	THOMAS BIZZARRI	3	2
	ETUDE ET PRATIQUES	GASPARD OLLAGNON	2	2
	TRADUCTION	CAMILLE PAGEARD/DEREK BYRNE	-	2
	PROJET PHOTO	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	WORKSHOP	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN		4	4
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	[1]
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	2

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

1 ^{ER} CYCLE - DESIGN GRAPHIQUE 3			S5	S6
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		8	5
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	DEREK BYRNE	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	ÉCRITURE	CAMILLE PAGEARD	2	1
	HISTOIRE ET THÉORIE DU DESIGN	CAMILLE PAGEARD	1	1
	RECHERCHES THÉORIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	RESSOURCES ET DOCUMENTATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE		4	4
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		14	4
	DESIGN ÉDITORIAL	EMILIE FERRAT	3	-
	DESIGN NUMÉRIQUE	PIERRE DELMAS	2	-
	DESSIN - IMAGE GRAPHIQUE	LAURENCE CATHALA	2	-
	DESSIN DE CARACTÈRE ET TYPOGRAPHIE	THOMAS BIZZARRI	3	-
	ETUDE ET PRATIQUES	GASPARD OLLAGNON	2	-
	HISTOIRE ET PRATIQUE DE L'ÉDITION	CAMILLE PAGEARD	1	-
	PRODUCTIONS	COLLÈGE DES PROFESSEURS	-	4
	WORKSHOP	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	-
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN / STAGE		4	2
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	[1]	-
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	-
	STAGE	EMILIE FERRAT	-	2
	DIPLÔME		-	15
	DNA	JURY DE DIPLÔME	-	15

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

1 ^{ER} CYCLE - DESIGN TEXTILE 2			S3	S4
	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE		8	8
	APPROCHES DE L'ÉCRITURE	TONY CÔME	-	2
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	DEREK BYRNE	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	HISTOIRE DU DESIGN	TONY CÔME	2	2
	RECHERCHES THÉORIQUES	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	1
	RESSOURCES ET DOCUMENTATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	1
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE		4	4
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION		14	14
	DESIGN NUMÉRIQUE TEXTILE	EMMANUEL CHEVALIER	2	1
	DESIGN NUMÉRIQUE TEXTILE / MÉDIATION DE PROJET	EMMANUEL CHEVALIER	1	1
	DESIGN TEXTILE	AMÉLIE CHARROIN	2	4
	DESIGN TEXTILE	MARIE COLIN-MADAN	-	2
	DESSIN	GÉRALDINE KOSIAK	2	1
	MÉTHODOLOGIE DE PROJET - DESIGN TEXTILE	CAROLE FROMENTY	3	4
	PROJET / IMAGE ET EXPRESSION	FRANÇOISE DEAU	3	-
	WORKSHOP	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	1
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN		4	4
	ANALYSE / ÉNONCIATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	2	2
	DOSSIER PERSONNEL	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	[1]
	SPATIALISATION	COLLÈGE DES PROFESSEURS	1	2

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

Contenu des cours

		S5	S6
1 ^{ER} CYCLE - DESIGN TEXTILE 3	HISTOIRE / CULTURE / THÉORIE	8	5
	APPROCHES DE L'ÉCRITURE	2	-
	ATELIER DE LANGUES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	1	1
	CONFÉRENCES / VOYAGES D'ÉTUDES	1	1
	HISTOIRE DU DESIGN	2	2
	RECHERCHES THÉORIQUES	1	[1]
	RESSOURCES ET DOCUMENTATION	1	-
	PROBLÉMATIQUE / MÉTHODOLOGIE	4	4
	MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE	2	2
	PROBLÉMATIQUE DE PROJET	2	2
	PRATIQUE / EXPÉRIMENTATION / RÉALISATION	14	4
	DESIGN NUMÉRIQUE TEXTILE / MÉDIATION DE PROJET	3	-
	DESIGN TEXTILE	2	-
	DESIGN TEXTILE	-	-
	DESSIN	2	-
	MÉTHODOLOGIE DE PROJET - DESIGN TEXTILE	3	-
	PRODUCTIONS	-	4
	PROJET / IMAGE ET EXPRESSION	3	-
	WORKSHOP	1	-
	CONTEXTUALISATION / MÉDIATION / BILAN / STAGE	4	2
	ANALYSE / ÉNONCIATION	2	-
	DOSSIER PERSONNEL	[1]	-
	SPATIALISATION	2	-
	STAGE	-	2
	DIPLÔME	-	15
	DNA	-	15

Obligatoire - [Option] - (Facultatif)

∞ Contenu des cours

Réclamations ou recours

Pour des demandes collectives, il est souhaité que celles-ci soient transmises à la direction ou la direction des études par la voie des représentant·es étudiant·es élu·es ou simplement les délégué·es de classe. La direction des études se tient à votre disposition. Pour des demandes d'ordre individuel, c'est à la direction ou la direction des études que doivent être adressées vos éventuelles réclamations ou demandes de recours. Une réponse sera systématiquement effectuée. Toutefois, si la direction et la direction des études peuvent servir de médiation en cas de conflit avec un·e professeur·e, elles ne sauraient en aucun cas intervenir sur des questions de notations ou d'évaluations, les jurys et professeur·es demeurant souverain·es.

Conseil aux études

Des conseils et renseignements sur la réorientation peuvent être donnés par l'établissement.

L'abandon des études et du cursus doit être formalisé par un courrier ou un mail à la scolarité auprès de Valérie Grondon.

Toute difficulté significative doit faire l'objet d'un échange avec les professeur·es ou coordinateur·rices, mais aussi avec :

→ LA RESPONSABLE DU SERVICE SCOLARITÉ
Valérie GRONDON
valerie.grondon@ensba-lyon.fr

→ LA DIRECTRICE DES ÉTUDES
Nathalie PIERRON
nathalie.pierron@ensba-lyon.fr

Mesures disciplinaires

La composition et les modalités de fonctionnement du conseil de discipline sont fixées par le règlement intérieur et en cours de modification.

Le conseil de discipline est composé de :

- 1 directeur·rice
- 1 directeur·rice des études
- 2 représentant·es des coordinateur·rices de pôles
- 2 représentant·es des coordinateur·rices d'options

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiant·es sont l'avertissement, le blâme, l'exclusion de l'établissement pour une durée déterminée et l'exclusion définitive de l'établissement.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que l'étudiant·e n'ait été en mesure de présenter ses observations. Sauf pour l'avertissement et le blâme, la directrice statue au vu de l'avis rendu par le conseil de discipline, après audition, par cette instance, de l'intéressé·e.



L'année de césure est organisée en application du décret n°2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur.

La césure est le moyen pour un·e étudiant·e de suspendre ses études pendant une période d'un an dans le but de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger.

Cette expérience contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles.

La demande doit être motivée et adressée à la direction pédagogique de l'école qui en apprécie la cohérence et le bien-fondé. La césure ne peut être réalisée ni en cours d'année universitaire ni à la suite du DNSEP.

Pour que la demande soit recevable, l'étudiant·e doit être admis·e à s'inscrire en année supérieure. En revanche, il n'est pas possible d'obtenir de césure si l'étudiant·e n'est pas autorisé·e à se réinscrire ou si le cursus se termine.

La réalisation d'une période de césure peut se faire sous différentes formes en France ou à l'étranger sous réserve de l'acceptation de l'Ensba Lyon.

Les différentes formes de césure :

- La formation dans un domaine différent de la formation d'inscription d'origine.
- L'expérience en milieu professionnel : contrat de travail/expérience non rémunérée au titre de bénévole/stage.
- L'engagement de service civique.
- Le projet de création d'activité en qualité d'étudiant·e-entrepreneur·e.

L'étudiant·e doit déposer au plus tard le 1^{er} juin un projet de césure composé :

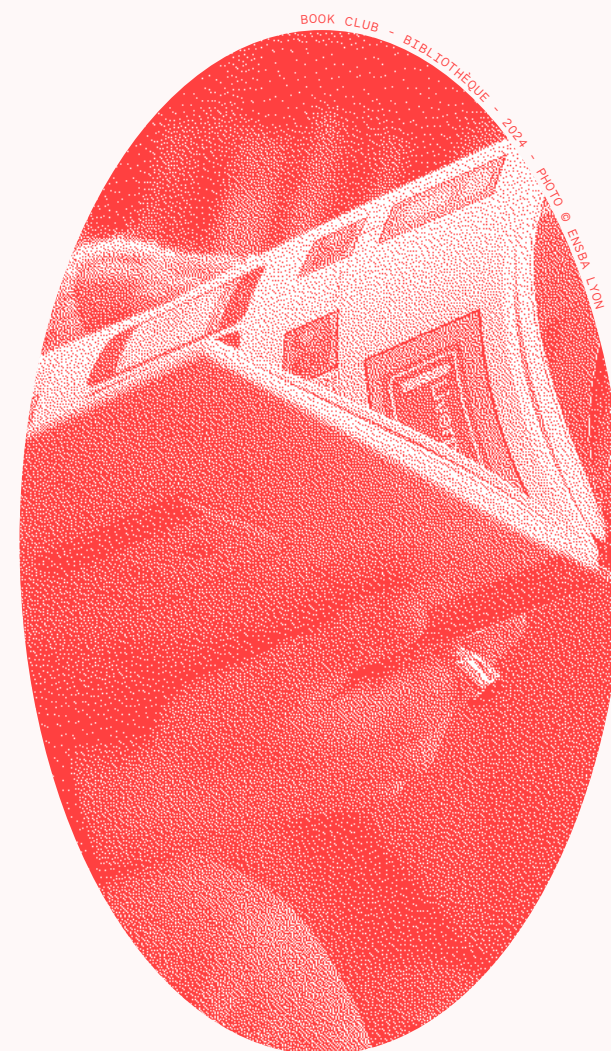
- d'une lettre de motivation en indiquant la nature, les modalités de mise en oeuvre et les objectifs du projet ;
- des pièces complémentaires demandées à même d'étayer le projet (promesse d'embauche, convention de stage, formation, planning de voyage...).

Les demandes sont instruites par le service pédagogique et les coordinateur·rices des options. Le service pédagogique indique par écrit l'acceptation ou le refus du projet de césure. L'accord de la césure prend la forme d'une convention établie entre l'étudiant·e et l'établissement indiquant les différentes modalités de réintégration et d'accompagnement.

Il est possible de faire appel par écrit de la décision auprès du/de la directeur·rice de l'établissement.

Un suivi est assuré par l'équipe administrative chargée d'accompagner l'étudiant·e pendant la période de césure.

À l'issue de la césure, l'établissement valorisera les compétences acquises dans le supplément au diplôme. L'étudiant·e devra remplir un questionnaire bilan afin de participer à la qualité et l'amélioration du dispositif.



Les étudiant·es titulaires du DNSEP, ainsi que les titulaires du DNA qui en font la demande expresse, ont la possibilité de s'inscrire pour une année universitaire supplémentaire à l'école, sur projet professionnel et dans les limites des capacités d'accueil fixées par la direction sur proposition d'une commission spécifique.

Cette formation complémentaire de professionnalisation après l'obtention du DNA ou du DNSEP, est conçue comme une période de transition entre la fin des études et l'entrée dans la vie professionnelle.

Cette formation non diplômante spécialisée a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des diplômé·es en complétant leurs acquis fondamentaux.

La formation consiste en :

- un accompagnement personnalisé destiné à optimiser le projet professionnel sous forme de rendez-vous réguliers individuels ou semi-collectifs ;
- une participation au module de professionnalisation dispensé par l'école ;
- une participation aux conférences et séminaires en relation avec le projet ;
- un stage en entreprise intégré. Sa finalité est précisément de permettre à l'étudiant·e de mettre en pratique à l'échelle 1 et au contact de professionnel·les de haut niveau, les compétences théoriques et technologiques acquises pendant le cursus initial, et d'en ajuster les orientations dans la perspective du projet professionnel.

Ce stage d'une durée maximum de 6 mois ne peut pas débiter avant le début de l'année universitaire. Il peut avoir lieu en France ou à l'étranger. Il fait l'objet d'une restitution (rapport de stage) de la part de l'étudiant·e.

L'admission en FCP est étudiée par une commission composée du/de la directeur·rice, de la directrice des études, de la responsable des stages et de la responsable de l'insertion professionnelle, sur validation du dossier de projet professionnel écrit, présenté par le·la candidat·e.

L'étudiant·e admis·e doit s'acquitter des frais d'inscription obligatoires pour l'année universitaire.

Il·elle bénéficie de tous les avantages que confère le statut étudiant hormis l'accès aux pôles qui ne se fera que sous réserve de validation de la direction des études et du/de la coordinateur·rice de pôle, la FCP n'étant pas une année de plus à l'école mais une année de plus pour œuvrer à une meilleure insertion professionnelle de ses diplômés.

Pendant cette année, l'étudiant·e ne peut pas bénéficier d'une bourse sur critères sociaux du Crous, ni de bourse de mobilité internationale.

Pour 2024-2025 des activités spécifiques seront proposées pour encourager la professionnalisation en art.



Soucieuse de l'insertion professionnelle de ses étudiant·es, l'Ensba Lyon vous recontactera à plusieurs reprises après l'école pour vous proposer, lorsqu'elle le peut, des projets ou vous informer des différents programmes (Masterclass, journées de professionnalisation) à laquelle les alumni ont accès s'ils/elles le souhaitent.

Sophie Bellé, responsable du service communication en charge du suivi des alumni vous contactera également pour de fréquentes enquêtes sur votre situation professionnelle après l'école.

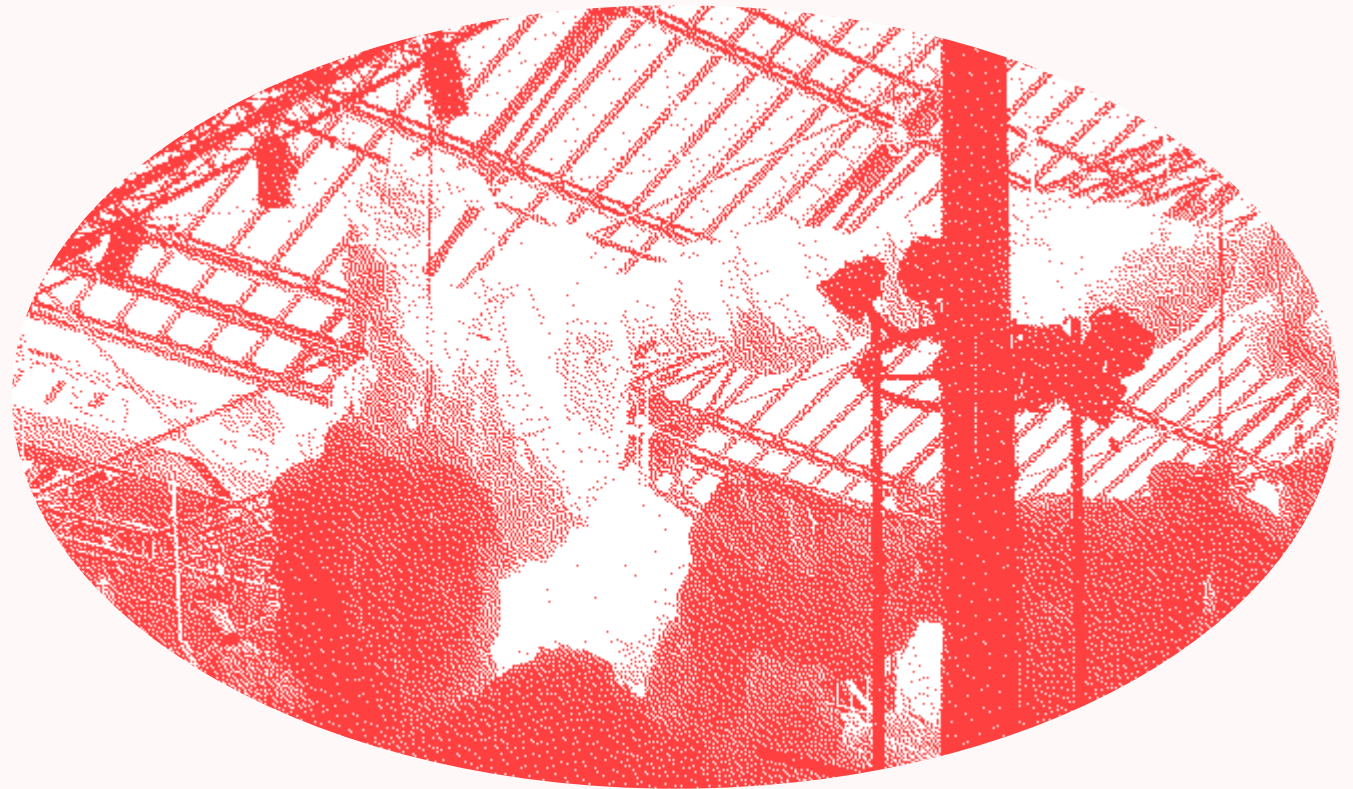
Il ne s'agit pas d'importuner les alumni mais d'ajuster au besoin notre formation à la professionnalisation en fonction des résultats obtenus.

De votre côté en tant qu'alumni, la communication de l'Ensba peut apporter un rayonnement à vos projets ou expositions notamment à travers la rubrique « alumni » de la newsletter mensuelle.

N'hésitez pas à informer Sophie Bellé, responsable de la communication de vos expositions, projets, prix, résidences, etc. La communication de l'école propose un relais constant d'opportunités : ressources, appels à projets, résidences, prix, bourses, etc.



Vie à l'école



L'école est ouverte chaque jour de 8h à 20h sauf le vendredi de 8h à 19h.

Pour le respect des horaires des personnels de surveillance et d'accueil, merci de prévoir un départ dans les 15 minutes qui précèdent la fermeture et mise sous alarme.

Des ouvertures jusqu'à 22h sont autorisées exceptionnellement en période de préparation de diplômes pour les étudiant.es diplômables (années 3 et 5 exclusivement).

Elles sont organisées en concertation avec les coordinateur.rices.

CALENDRIER ACADÉMIQUE 2024 - 2025

Diplôme VAE	4 & 5 septembre 2024
Prix de Paris	10 & 11 septembre 2024
Commission FCP	11 septembre 2024
DNA design graphique (2023/2024)	16 & 17 septembre 2024
DNA design textile (2023/2024)	23 & 24 septembre 2024
Pré-rentree - Année 1	24 septembre 2024
Accueil des étudiants en mobilité	25 septembre 2024
Accueil des nouveaux arrivants (Equivalence)	26 septembre 2024
Pris Linossier	27 & 28 septembre 2024
Rentrée	30 septembre 2024
Erasmus day	18 octobre 2024
Expo - Post diplôme art (2023/2024)	18 → 26 octobre 2024
Conférence - Katia Porro	30 octobre 2024
Expo - Diplômés	6 → 30 novembre 2024
Rentrée - Post diplôme art	7 novembre 2024
Conférence - Daniel Sherer	13 novembre 2024
Conférence - Franny Tachon	20 novembre 2024
Date limite dépôt Mémoire Dnsep Art	6 décembre 2024
Conférence - Rebecca Digne	11 décembre 2024
Conférence - Ittah Yoda	18 décembre 2024
Vacances de Noël	23/12/2024 → 5/01
Conférence - Agnès Gayraud	22 janvier 2025
Journées portes ouvertes	24 & 25 janvier 2025
Commission mobilités sortantes internationales	29 janvier 2025
Conférence - Seumboy Vrainom	29 janvier 2025
Conférence - Ketty Steward	5 février 2025
Le mur - Emma Dupoix	12 février 2025
Prix Dufraine	12 février 2025
Fin semestre 1	14 février 2025
Accueil des étudiants mobilité entrante 2d semestre	17 février 2025
Soutenance mémoire Design d'espace	25 février 2025
Vacances d'hiver	3 → 9/03
Conférence - Lucas Fritz	12 mars 2025
Soutenance - Mémoire art	18 & 19 mars 2025

Conférence - Ben Russell	19 mars 2025
Conseil des études et de la vie étudiante	27 mars 2025
Conférence - Théo Mercier	3 avril 2025
Conférence - Mawena Yehouessi et Tarek Lakhriissi	9 mars 2025
Conférence Inès Cox	16 mars 2025
Vacances de printemps	21/04 → 4/05
Conférence - Rebecca Fezard	14 mai 2025
Conférence Emma Bigé - 14h	16 mai 2025
DNSEP - Art	26 → 28 mai 2025
DNSEP - Design d'espace	16 & 17 juin 2025
DNA - Design d'espace	19 & 20 juin 2025
DNA - Art	23 → 27 juin 2025
Fermeture estivale	19 juillet → 24 août 2025
Diplômes - VAE	3 → 5 septembre 2025
Prix de Paris	9 & 10 septembre 2025
DNA - Design graphique (2024/2025)	15 & 16 septembre 2025
DNA - Design textile (2024/2025)	22 & 23 septembre 2025

Pour des raisons de sécurité, l'accès à certains espaces comme la menuiserie ou certains pôles techniques peut être soumis à la présence de technicien·nes ou assistant·es d'enseignement.

LES SALLES DE COURS et les **amphithéâtres** sont réservés en priorité aux enseignements.

LA SALLE INFORMATIQUE 209 du second étage est accessible tous les jours aux horaires d'ouverture de l'école sauf en cas d'initiations (un affichage sera alors réalisé pour vous en informer). Vous êtes prié·es avant de sortir des salles informatiques de ne pas laisser ouverts vos documents et de bien éteindre les postes en fin de journée.

LES ATELIERS sont organisés par options. Si une autre salle de l'école est exceptionnellement nécessaire pour des tests d'accrochage, des rendez-vous individuels ou des réunions étudiantes, le service de la scolarité peut vous réserver l'accès à ces espaces. Cette demande doit intervenir avant de vous installer.

Pour une réservation de salle :
valerie.grondon@ensba-lyon.fr

LE MOBILIER situé en début d'année dans chaque salle doit y rester ! En cas de nécessité de réaménagement ponctuel (accrochages ou bilans), vous devez le remettre dans la salle après usage des espaces. Tout accrochage devra laisser les cimaises et murs en l'état. De la peinture blanche et des enduits de rebouchage sont disponibles auprès du régisseur général de l'école ou bien au magasin de prêt. Il vous revient de remettre la salle en état.

Le Réfectoire des Nonnes est réservé aux expositions de l'école.

Sur décision de la direction des études, il peut être utilisé exceptionnellement pour des bilans, événements, workshops ou soutenances exclusivement collectifs.

RANGEMENT ET STOCKAGE DE TRAVAUX

Chaque année, dans un délai de 10 jours après la fin des cours, bilans et diplômes, les étudiant·es libèrent les ateliers de leurs travaux. Au-delà de ce délai, ceux-ci sont considérés comme abandonnés et enlevés par l'équipe technique. Toutefois, les étudiant·es préparant un diplôme ont la possibilité de stocker des travaux ou du matériel dûment identifiés et entreposés dans les espaces dédiés gérés par un·e ou plusieurs étudiant·es responsables.

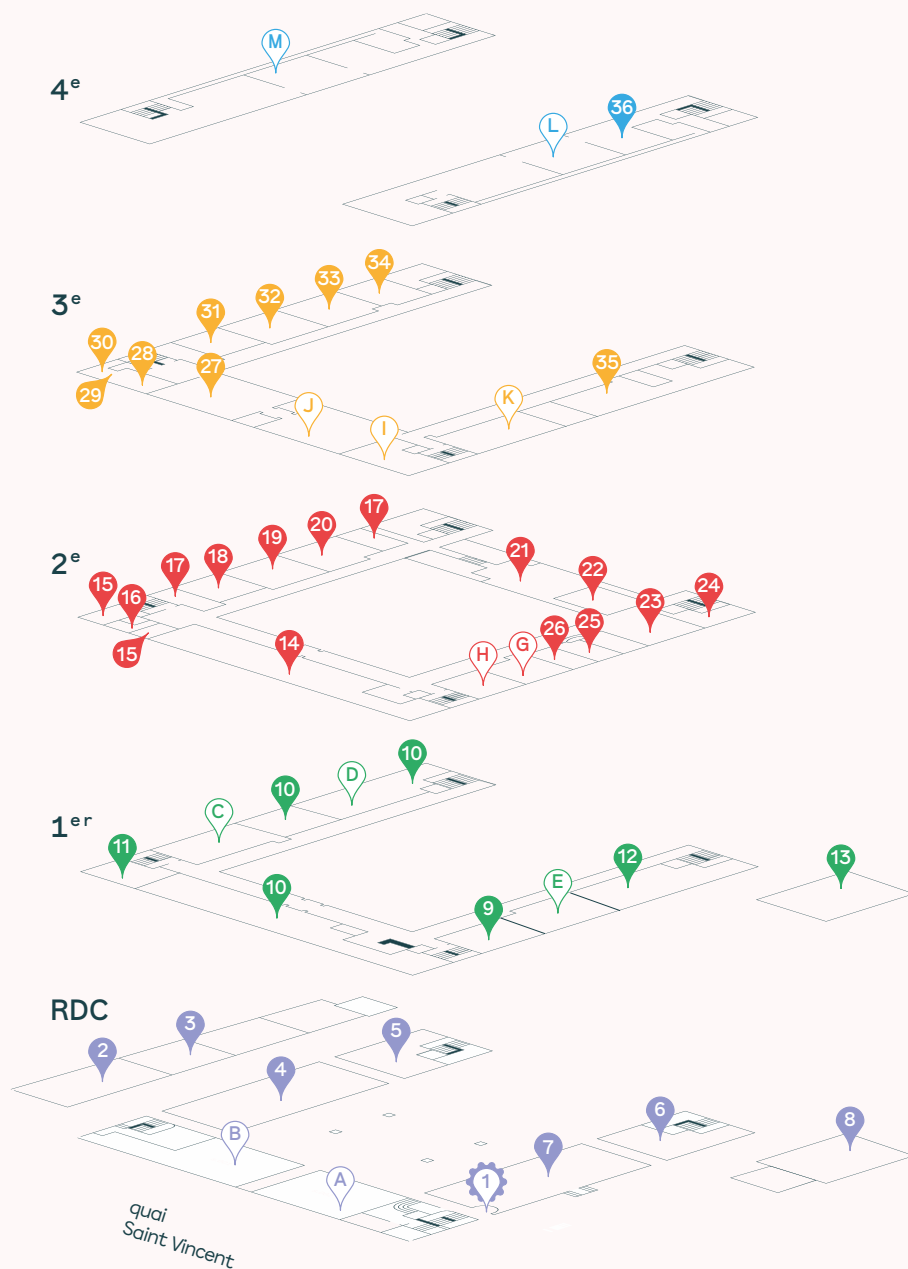
Il est donc essentiel de prévoir après chaque bilan et avant vos départs en vacances de libérer vos pièces pour les nouveaux·elles entrant·es ou pour les bilans des autres options ou bien les cours du semestre suivant.

Julien Printemps fera passer annuellement des dates de rangement auxquelles vous êtes vivement convié·es à contribuer. Ces dates sont mentionnées sur l'agenda général de l'école.

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux circulations doit rester libéré de tout mobilier ou toute pièce de vos productions.

En cas de nécessité de stockage, merci de vous rapprocher des équipes techniques et de la régie de l'école ou d'étudier avec vos coordinateur·rices la façon dont ces pièces peuvent être gardées en atelier.

jonathan.cardaillac@ensba-lyon.fr
julien.printemps@ensba-lyon.fr



4^{ÈME} ÉTAGE

L	ATELIERS ART 2/3
M	ATELIERS ART 4/5
36	CARRÉ D'ESSAI

3^{ÈME} ÉTAGE

I	ATELIER DESIGN D'ESPACE 4/5
J	ATELIER DESIGN D'ESPACE 2/3
27	GALERIE D'ESSAI
28	SALLE DE COURS PHOTO
29	REPRODUCTION PHOTO
30	BUREAU - PÔLE PHOTO
31	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
32	PLATEAU DE PRISE DE VUE (315)
33	LABO NOIR ET BLANC
34	LABO COULEUR
35	SALLE DE DESSIN (301/303)
K	ATELIER DESIGN GRAPHIQUE 3 (306/309)

2^{ÈME} ÉTAGE

14	BIBLIOTHÈQUE
15	SERVICE INFORMATIQUE
16	BUREAU - PÔLE IMAGES-MOUVEMENT
17	POST-PRODUCTION
18	PLATEAU VIDÉO (212)
19	PLATEAU DE PRISE DE VUE (215)
20	PLATEAU AUDIO (218)
21	GRAND AMPHI
22	PETIT AMPHI
23	ESPACE RENCONTRE
24	ACEBAL (ASSOCIATION ÉTUDIANTE)
25	MAGASIN DE PRÊT
26	SERVICE COMMUNICATION

G	SALLE INFO. 1 - COURS (207)
H	SALLE INFO 2 - LIBRE ACCÈS (209)

1^{ER} ÉTAGE

9	SERVICE ÉTUDES ET SCOLARITÉ
10	ADMINISTRATION
11	SALLE DE COURS
C	ATELIER DESIGN TEXTILE 2 (111/112)
D	ATELIER DESIGN GRAPHIQUE 2
12	PÔLE ÉDITION - SÉRIGRAPHIE
E	ATELIER DESIGN TEXTILE 3 (105/107)
13	LABO NRV / RECHERCHE

REZ DE CHAUSSEE

1	ACCUEIL
A B	ATELIERS ANNÉE 1 (001/002)
2	MENUISERIE
3	PÔLE VOLUME - BOIS
4	PÔLE VOLUME - CÉRAMIQUE / PLÂTRE
5	PÔLE VOLUME - MÉTAL
6	PÔLE VOLUME RÉSINE / COMPASITE / PEINTURE
7	PÔLE ÉDITION OFFSET, GRAVURE, RELIURE
8	PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURES

L'Ensba Lyon est un lieu privilégié de liberté d'expression dans les limites de la loi, du respect des personnes et du matériel de chacun, de la sécurité des personnes et des locaux, comme de leur conservation.

L'étudiant·e est le·la seul·e responsable de la perte ou du vol de ses biens personnels dans l'enceinte de l'établissement (raison pour laquelle il·elle dispose d'un casier fermé). L'Ensba Lyon ne peut être tenue responsable du vol ou de la dégradation des objets ou matériels personnels des étudiant·es survenant dans ses locaux.

En cas d'incendie, l'évacuation de l'école est de mise par tous·tes et par l'issue de secours la plus proche. Chaque enseignant·e évacue le groupe d'étudiant·es dont il·elle a la charge. Les étudiant·es doivent respecter les règles de sécurité et la réalisation des exercices annuels. Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive.

L'étudiant·e doit se conformer strictement aux règles de sécurité (pour l'utilisation des machines, le port d'équipement particulier affiché dans les ateliers et pôle.).

En application de la loi Évin (10 janvier 1991), complétée par celle du 1er février 2007, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'école et sous la cour couverte.

Il est également interdit d'introduire drogues ou alcool au sein de l'établissement.

Tout dégât, causé par un·e étudiant·e au matériel ou aux locaux, engage sa responsabilité. Il·elle sera tenu·e de rembourser le matériel et pourra encourir des sanctions (prévues à l'article 8.3 du règlement). Sa responsabilité sera également engagée s'il cause des dégâts lors d'activités extra-scolaires.

Aucune réinscription à l'école ne sera possible en septembre pour les étudiant·es n'ayant pas rendu ou remplacé les ouvrages empruntés à la bibliothèque l'année précédente.

Une école d'art est un lieu de production et d'expérimentation. Même s'ils sont difficiles à prévoir, les risques sont bien réels (blessures, contusions, blessures aux yeux, coupures, électrisation, feu, brûlure, dos, explosion, intoxications, empoisonnements chimiques, etc.). Nous nous devons d'attirer l'attention de tout·es sur la responsabilité individuelle dans la prévention des risques. Les équipements de sécurité sont à porter de manière impérative (lunettes, gants, chaussures de sécurité, tabliers et blouses, casques anti bruit, masques respiratoires ou machines de manutention).

Voisinage

En termes de voisinage, le site des Substances est un site partagé avec l'association des Subs.

Toute demande de prêt d'espace leur appartenant doit passer par la direction des études ou la direction qui voient mensuellement en réunions de programmation la direction de l'association.

Tout évènement nocturne autorisé par la direction ou la direction des études ne pourra faire l'impasse sur le respect des règles de voisinage de cette association et de ses évènements et surtout du tapage nocturne eu égard aux résident·es du quartier qui encadrent le site.

Procédure malaise/accident

Prévenir ou faire prévenir immédiatement le PC Sécurité : 04 72 10 24 85

Un agent vous prendra en charge et appellera les secours adaptés si nécessaire.

→ En cas de difficulté à joindre le PC sécurité (isolement, éloignement, absence de téléphone) : appuyer sur un Déclencheur Manuel (Boitier rouge au niveau des issues de secours et escaliers).

→ Écarter tout facteur d'aggravement : encombrement de mobilier, risque de chute, éteindre tout appareil électrique à proximité, à l'aide du bouton d'arrêt d'urgence si l'appareil ou l'atelier en dispose.

→ Garder son calme, rassurer la victime en lui parlant constamment en attendant l'intervention des secours.

!/\\ Ne jamais rien donner à boire ou à manger à la victime !/\\

Participer à la propreté générale

En dehors du service de nettoyage, les étudiant·es sont responsables de la propreté de leurs salles de cours, des ateliers, des lieux de circulations ou de l'espace rencontre.

Les fours à micro-ondes mis à disposition doivent être nettoyés après usage.

Les tables de l'Espace rencontre, des salles de cours ou des ateliers doivent être laissées propres après chaque passage.

Les déchets de produits toxiques doivent faire l'objet d'attention particulière. Leur évacuation se fait avec les responsables de pôles.

Le matériel de nettoyage et des conteneurs de tri (papier, déchets, emballages, benne encombrants) sont à disposition avec l'aide des services techniques en cas de besoin.

Des produits d'entretien, du papier toilette ou un renfort de ménage peuvent être demandés auprès du :

RÉGISSEUR GÉNÉRAL
Jonathan CARDAILLAC

jonathan.cardaillac@ensba-lyon.fr

Protéger les autres

La pandémie de Covid-19 nous a également rappelé les gestes basiques d'hygiène :

- se savonner les mains fréquemment,
- ne pas laisser traîner ses mouchoirs,
- mettre un masque pour protéger les autres de votre toux ou de vos éternuements,
- mettre à jour ses vaccins

Prolifération des rongeurs

Pour éviter enfin la prolifération des rongeurs sur le site de l'école, il est interdit de se nourrir dans les ateliers ou les salles de cours et de conserver toute nourriture dans vos ateliers ou sur vos tables de travail. Celle apportée à l'école doit l'être dans des récipients de verre, de fer ou de plastique épais et remportés le soir.



Ouverte de 9h à 18h le lundi, mercredi, jeudi. De 12h à 18h le mardi et de 13h à 17h le vendredi.

Nouveaux horaires :
DEPUIS LE 10 MARS 2025

**Du lundi au jeudi de 9h à 18h
et le vendredi de 13h à 17h.**

La bibliothèque possède plus de 28000 documents. 4600 ouvrages en relation avec les cursus développés au sein de l'école.

5000 ouvrages théoriques
2500 ouvrages de littérature
600 bandes dessinées
200 livres sur les principaux mouvements artistiques
450 livres d'artistes
540 références en d'histoire de l'art et d'iconographie
Une centaine de dictionnaires
2200 DVD
Une centaine de CD

Inscription et carte de bibliothèque

- La présentation de la carte étudiante est obligatoire pour toutes opérations de prêt-retour des documents.
- Le/la lecteur·rice est responsable de sa carte et des documents empruntés même par d'autres personnes.
- L'étudiant.e est tenu de signaler tout changement de coordonnées ou d'identité.

L'EMPRUNT

La carte étudiante permet d'emprunter jusqu'à 15 documents pour 3 semaines, avec la possibilité de prolonger le prêt sous certaines conditions.

DÉTÉRIORATION ET NON-RESTITUTION

Les documents empruntés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés.

Tout document détérioré (annoté, souligné, surligné, taché, mouillé, corné) ou non-rendu doit être remplacé par l'étudiant.e.

La non-restitution des documents entraîne l'interdiction de prêt à la bibliothèque, au magasin et sera signalé à la scolarité et au service des finances qui demandera à l'étudiant.e de faire le nécessaire pour racheter le document.

Equipe de la bibliothèque

Claire DEZELLUS
Clémence RITROSI
Iris DEPORCQ (tutorat)

bibliotheque@ensba-lyon.fr



Les pôles techniques (volume, édition, images-mouvement, photographie et labo NRV) sont des lieux de production.

L'accès aux pôles suppose d'être validé en amont par un enseignant·e. Il se fait sur rendez-vous pour un travail avec le·la technicien·ne concerné.

Il se fait à la demande si et seulement si le·la technicien·ne n'est pas déjà à la tâche avec un·e autre étudiant·e. En cas de workshop employant un pôle spécifique, les coordinateur·rices sont supposés·es avoir prévenu le pôle et présenté l'intervenant·e.

Dans ce cas, des crédits (Papercut) spécifiques peuvent être alloués par la direction des études sur demande des coordinateur·rices.

Impressions

Pour une impression numérique de qualité, un document sur les formats et la préparation des impressions est à disposition des étudiant·es comme des enseignant·es afin de faciliter le travail du·de la technicien·ne du pôle édition.

L'impression numérique du pôle est à privilégier pour les travaux nécessitant un niveau de finition spécifique.

Pour les travaux du tout-venant, des imprimantes et des copieurs sont également à votre disposition dans les étages pour les tests ou les travaux de reprographie.

De manière générale, pour la sécurité de chacun·e, merci respecter les consignes affichées dans chaque atelier.

Tenue vestimentaire

Chaque atelier nécessite un équipement particulier, des protections sont mises à disposition et l'étudiant·e doit les porter selon le lieu et ses activités.

Il est obligatoire de porter des vêtements en coton (jean...) pour travailler dans l'atelier Métal, les vêtements en matière synthétique et les shorts y sont proscrits. Il est interdit de marcher pieds nus dans l'ensemble des ateliers et des pôles.

Peinture en bombe et produits chimiques

L'usage de la peinture en bombe, de peinture avec solvant chimique, ou de tout autre produit chimique nocif est interdit dans l'école, même sous la verrière ou dehors.

Seul l'atelier Résine dispose d'un équipement spécifique (dont une cabine de peinture) permettant d'utiliser ces produits.

Flammes et plaques de cuisson

Prévenez impérativement un technicien du pôle ainsi que le régisseur général de l'école si vous désirez faire du feu ou faire chauffer quelque chose dans le pôle.

Nous conseillons aux étudiant·es de vérifier la mise à jour des vaccins notamment celui du tétanos.



Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Le Magasin n'est pas une papeterie ! Il est dépourvu de colles, papiers, ciseaux, cutters, crayons de toutes sortes, agrafeuses, agrafes...

Mickaël Salvi

mickaël.salvi@ensba-lyon.fr

Emprunter du matériel

À chaque emprunt (sauf pour perceuses, peinture, polyane) l'étudiant.e doit :

- Obtenir une validation pédagogique
- Remplir un formulaire de réservation en ligne (voir QR code).
Ouvert de 9h30 à 17h30.

Le matériel doit être utilisé pour un usage pédagogique. Il est strictement interdit de le faire sortir de l'école.

Des dérogations éventuelles pourront être accordées par la direction des études.

L'école se réserve le droit d'interrompre ou de supprimer le prêt.

Responsabilité

- Le matériel qui sera passé d'étudiant.es en étudiant.es sans être signalé au Magasin, restera sous la responsabilité de l'emprunteur.se initiale.
- En cas de retards répétés, ou restitution à une autre personne que le magasinier, étudiant.e peut être suspendu.e de prêt pour une durée de 1 à 3 mois ou même définitivement.
- En cas de négligence entraînant détérioration ou perte du matériel, l'école exigera le paiement de sa réparation ou de son remplacement. La responsabilité civile de l'étudiant.e sera impactée quel que soit le motif.

Durées d'emprunt

Le prêt d'équipements est limité pour permettre un roulement du matériel entre les étudiant.es de l'école.

> APPAREIL PHOTO, CAMÉRA, TRÉPIED ET/OU ENREGISTREUR SON : 3 JOURS CONSÉCUTIF.

Les réservations se font toujours les lundis et jeudis (sauf si jours fériés ou vacances) et la récupération du matériel s'effectue le lendemain de la réservation. Ce type de matériel est réservable pour une journée, il faudra en faire la réservation obligatoirement la veille du besoin ou le vendredi si l'emprunt est pour le lundi.

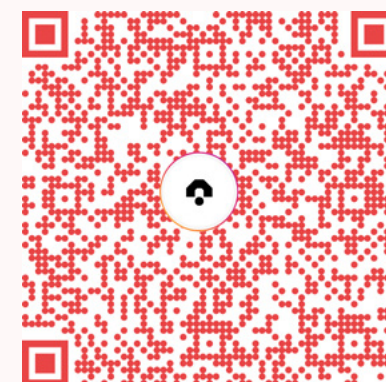
> VIDÉOPROJECTEURS, ENCEINTES ET TÉLÉVISEURS : LIMITÉ À LA JOURNÉE.

Les réservations doivent obligatoirement être effectuées la veille des besoins ou le vendredi si emprunt pour le lundi. Ce matériel doit impérativement être de retour au magasin à 17h30 maximum.

Bilans

Une liste de l'ensemble du matériel nécessaire au bilan devra être fourni au magasin, cela afin de permettre une meilleure répartition du matériel entre les étudiant.es (années et options)

∞ FORMULAIRE DE RÉSERVATION & PROTOCOLE D'EMPRUNT



Le pôle images-mouvement

Le pôle images-mouvement propose également en prêt un certain nombre de matériel de production de bonne qualité sous condition stricte, y compris une validation pédagogique des coordinateur·rices (caméra Lumix pro, pieds saechtler à tête fluide, stabilisateur motorisé ronin, micros directionnels et cravate HF avec bonnette, perche et rycotte). Ce matériel est principalement prêté aux étudiant·es de 3^e, 4^e et 5^e années après initiation. Il est aussi possible d'emprunter du matériel argentique cinéma (super8 et 16mm).

Quelques fournisseurs

ADS

→ Grande surface de bricolage
260 cours Emile Zola, Villeurbanne

ARTS 2000

→ Matériel beaux-arts, arts graphiques
9 rue de la Platière Lyon 1
04 78 27 39 84

BOESNER

→ Matériel beaux-arts, arts graphiques
116 rue Marietton, Écully
04 37 50 26 26

CARRÉ COULEUR

→ Photo
5 rue Servient Lyon 3
04 78 95 12 86

CAMARA CONTACT

→ Photo, audio, vidéo, d'impression et de développement labo
22 rue d'Algérie Lyon 1
04 78 30 74 74
24 Av. Maréchal de Saxe, Lyon 6
04 72 74 15 02

DOUSSELIN

→ Pigments
2 rue Gabriel Péri, Couzon au Mt d'OR

04 72 42 96 00

EMMAÜS

→ Bric-à-brac
8 av. Marius Berliet, Vénissieux
283 rue de Créqui, Lyon 7
40 rue Hippolyte Kahn, Villeurbanne

MONDIAL TISSUS

291 Cours Émile Zola, Villeurbanne
04 78 85 60 12

NOTRE-DAME DES SANS-ABRIS

→ Bric-à-brac
21, rue Berjon, Lyon 9
04 78 47 13 47
6 Rue Pierre Semard, 69600 Oullins
04 72 66 95 02

Une remise de 20% aux étudiant·es.

PHOX BADEAU

→ Photo
40 cours Gambetta, Lyon 7
04 78 72 04 40

SAINBIOSE

→ Pigments, matériaux
9 rue du Périgord, Meyzieu
04 78 37 16 03

SAMSE

→ Bâtiment
46 rue Laure Diebold, Lyon 9
04 78 47 78 78

TOTO TISSUS /NEUFTEX

→ Tissus
20 place Louis Pradel, Lyon 1
04 78 29 64 09

VIGNON CHOQUIT

→ Métaux et plastiques
2 rue Sigmund Freud, Vaulx-en-Velin
04 37 45 15 90

WALDER ET CIE

→ Tissus, toiles
24 rue Auguste Comte, Lyon 2
04 78 42 87 42

Matériel

Il vous est conseillé de vous procurer les outils suivants :

- 1 petit cadenas pour le casier
- 1 règle de coupe en métal 50 cm
- 1 cutter bricolage avec lames neuves,
- 1 carton dur de coupe (50 x 65 cm)
- 1 marteau
- 1 pince
- 1 agrafeuse de bricolage et des agrafes
- tournevis plat et 1 tournevis cruciforme
- un mètre roulant de 2 m

La récupérathèque / la crypte

La Récupérathèque est un magasin collaboratif de matériaux de réemploi. Elle fonctionne avec sa propre monnaie ou son propre système d'échange.

Ses objectifs sont de favoriser :

- > la durabilité.
- > la solidarité.
- > le lien social.

La Récupérathèque est gérée par un bureau d'une quinzaine de personnes, mais l'essentiel de son fonctionnement quotidien repose sur le travail d'étudiant·es adhérent·es qui apportent leurs services et des matériaux à la Récupérathèque.

CONTACT

recuperatheque@etu.ensba-lyon.fr

Utilisation des véhicules de l'école et stationnement

Seul le personnel de l'Ensba est autorisé à conduire les véhicules de l'école.

Sur autorisation expresse du/de la directeur·rice, directeur·rice des études et de la recherche et/ou de la Régie générale, les étudiant·es diplômables de l'Ensba (année 3 ou année 5) ainsi que des membres de l'ACEBAL ou de la RECUPERATHEQUE pourront cependant demander une mise à disposition des véhicules de l'école, selon les disponibilités des personnels accompagnants pour la conduite et en fonction des besoins et priorités.

Un état des lieux des véhicules sera fait avant le départ et dès le retour.

Le personnel accompagnant n'est pas habilité à effectuer de manutentions de pièces ou matériaux. Il appartient à chaque étudiant·e de prévoir cette manutention par ses propres moyens et les étudiant·es devront s'assurer du nettoyage de l'intérieur des véhicules après chaque transport.

Cas particulier :

La conduite des véhicules de l'école peut toutefois se faire par les étudiant·es dans le cadre d'un transport de personnes pour une sortie ou visite à la seule et unique condition qu'un enseignant·e soit présent dans le véhicule et que l'élève-conducteur soit détenteur d'un permis de conduire valide depuis plus de 2 ans et âgé d'au moins 21 ans.

Rappel des Capacités des véhicules :

- C8 : 1 conducteur + 7 personnes
- Jumpy : 1 conducteur + 8 personnes
- Trafic : 1 conducteur + 2 personnes

Toutes les demandes de mise à disposition des véhicules doivent se faire par mail auprès de le·a régisseur·euse général, au moins 48h à l'avance.

Par ailleurs, les demandes d'accès au stationnement sur le site des SUBSISTANCES (uniquement pour des opérations de chargement et déchargement et limité à deux heures dans la journée) doivent se faire également par mail au de le·a régisseur·euse général au moins 72h à l'avance en indiquant la date, les horaires, ainsi que le modèle, la couleur et l'immatriculation du véhicule qui devra accéder au site.

Comptes de messagerie

L'école met à disposition de tou·tes ses étudiant·es une adresse de messagerie.

- Les étudiant·es inscrit·es pour la première fois à l'école ont une adresse de messagerie au format : prenom.nom@etu.ensba-lyon.fr.
- Les étudiant·es utilisent la même adresse pendant toute leur scolarité.

L'administration et l'équipe pédagogique utiliseront uniquement cette adresse email pour transmettre des informations.

Il faut la consulter régulièrement !

Première connexion

Lors de la première utilisation du compte mail Ensba Lyon ou après une réinitialisation de mot de passe, la première connexion doit se faire via le webmail : <https://accounts.google.com/ServiceLogin>.

- Saisissez l'adresse (prenom.nom@etu.ensba-lyon.fr) et le mot de passe initial, basé sur votre date de naissance JJMMAAAA (par exemple, 3 octobre 1999 -> 03101999).

A la première connexion, il vous sera demandé de personnaliser ce mot de passe.

Support informatique

Le support informatique (support-info@ensba-lyon.fr) est disponible pour les questions concernant la messagerie, les listes de diffusion et l'espace partagé.

Portail taïga

Taïga est le logiciel pédagogique utilisé par l'Ensba Lyon.

Il permet notamment la description des cycles de formation, le suivi administratif et pédagogique des étudiant·es, l'organisation du concours.

Un portail est dédié aux étudiant·es, les informations s'y rapportant seront envoyés par mail

Espace école

Espace web dédié à l'interne (personnels et étudiant·es) de l'école.

→ www.ensba-lyon.fr/intranet

Login : ensbalyon

Pass : quaïstvincent

VOUS TROUVEREZ SUR L'ESPACE ÉCOLE

- BOITE À OUTILS DE LA BIBLIOTHÈQUE
- DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER
- Livret de l'étudiant, annuaire, trombinoscope, logos, statuts et règlement intérieur, règlement des études, tarifs, chartes, organigramme...
- PLANS DE L'ÉCOLE
- ACCÈS AU DRIVE PARTAGÉ
- MESSAGERIE : MODE D'EMPLOI, LISTE DE DIFFUSION ET ACCÈS
- PLANNINGS
- ACCÈS AU PORTAIL TAÏGA
- PRISE DE RDV PSYCHOLOGIQUE
- MAGASIN : INFOS ET LIENS UTILES
- INFORMATIONS CONCERNANT LA MOBILITÉ

Le WIFI

Le réseau wifi est réservé aux ordinateurs et tablettes.

Merci donc de ne pas enregistrer ce réseau sur les smartphones. Le nombre important de smartphones présents et l'activité de téléchargement régulier des dits smartphone (mise à jour, synchronisation, etc.) encombreraient les bornes wifi et pourraient les rendre inopérantes.

Cette ressource est mise à disposition pour un usage pédagogique et professionnel. Son utilisation à titre personnel ou à titre de loisir ne doit pas être pénalisante pour l'usage ci-dessus.

LISTES DE DISTRIBUTION

Des listes de distribution permettent d'adresser des mails à des groupes du personnel ou des étudiant·es.

Il est demandé de ne pas en abuser pour passer des messages personnels.

Chacune de ces listes est paramétrée de façon à accepter soit :

- les mails adressés par le personnel ;
- les mails adressés par le personnel et les étudiant·es;
- les mails adressés depuis n'importe quelle adresse.

Pour que les mails soient remis à une liste réservée aux envois par le personnel et par les étudiant·es, il faut utiliser l'adresse mail fournie par l'école.

∞ L'ensemble des listes de diffusion est consultable sur l'espace école à la rubrique « Messageries ».

STOCKAGE

Comme pour les autres travaux dans ses locaux, l'Ensba n'est investie d'aucune obligation de sauvegarde ni de conservation des travaux dans les ordinateurs de l'école. L'étudiant·e est seul·e responsable de la garde et de la conservation de ses travaux durant toute sa scolarité. Il·elle s'engage à libérer de ses travaux espaces physiques et informatiques sur demande de l'administration.

COMPTE IMPRESSION / papercut

Afin de créditer le compte d'impression, il faut se connecter sur le site :

∞ papercut.ensba-lyon.fr

puis effectuer le paiement en ligne par carte bancaire.

IMPRESSIONS EN LIBRE-SERVICE

- L'impression en noir et blanc est gratuite sur l'imprimante Xerox Phaser 5550.
- Les impressions en couleur (payante) A4 ou A3 sont possibles en salle 209 sur l'imprimante Xerox VersaLink C7000.

Prix des impressions sur l'imprimante Xerox VersaLink C7000 :

- A4 couleur = 0.25 €
- A3 couleur = 0.50 €
- A4 N&B = 0.1 €
- A3 N&B = 0.20 €

Pour un recto-verso, multipliez le prix par deux.

Il faut préalablement que votre compte impression soit crédité du montant nécessaire pour pouvoir imprimer.

Attention : toute impression lancée débite immédiatement votre compte impression et ne pourra être remboursée. Il est donc recommandé d'être très vigilant·e avant de lancer une impression :

- Vérification des paramètres d'impression
- Aperçu avant impression
- Vérification du papier dans les bacs
- Éventuellement test préalable en imprimant sur l'imprimant Xerox Phaser 5550



La CHARTE INFORMATIQUE en annexe 3 du règlement des études a pour objet de définir le cadre dans lequel s'inscrit l'utilisation des ressources informatiques au sein de l'École nationale des beaux-arts de Lyon.

Elle vise à garantir le bon fonctionnement des systèmes informatiques et des réseaux sur les aspects techniques et juridiques, la sécurité des données, le droit des personnes, les interdits ainsi que les responsabilités des utilisateur·rices.

Le statut d'étudiant·e de l'école (attesté par la délivrance de la carte d'étudiant·e de l'Ensba Lyon) implique l'acceptation sans condition de la présente charte. Il en est de même pour toute autorisation d'accès aux ressources informatiques accordée par l'école à toute personne extérieure.

Tout·e utilisateur·rice n'ayant pas respecté les obligations énoncées dans la charte est passible de poursuites internes à l'établissement (sanctions disciplinaires et/ou pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires ont notamment pour mémoire la loi 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique).

Conditions d'accès aux systèmes informatiques

Le droit d'accès à un système informatique est personnel et incessible. L'utilisation des moyens informatiques de l'Ensba Lyon doit être limitée à l'usage d'étude, de travail et de recherche pour les étudiant·es de l'école.

L'accès aux services d'hébergement de pages et autres contenus (pages personnelles, sites web d'associations, etc.) est soumis à autorisation spécifique de la direction et ne peut

donc en aucun cas couvrir d'action commerciale. Les ressources sont mises à disposition pour un usage artistique et pédagogique.

Toutefois, l'usage à titre privé des services web et de la messagerie est admis à condition que ce soit dans des limites raisonnables et qu'il n'affecte pas le trafic normal.

L'usage des ressources informatiques ne doit pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs (interdiction d'accès à des sites pornographiques, etc.), sauf autorisation explicite dans le cadre d'un travail créatif. Il ne doit pas mettre en cause l'intérêt et l'image de l'établissement lors de l'accès à des forums publics.

Concernant les e-mails, la création de l'adresse mail est concomitante avec l'arrivée de la personne au sein de l'Ensba Lyon. L'utilisateur·rice se voit attribuer un compte nominatif, individuel et incessible. L'Ensba Lyon se réserve le droit de retirer unilatéralement cette autorisation en cas de non-respect de la présente charte. L'accès ne peut être autorisé en principe qu'aux personnes régulièrement accueillies dans l'école pour une période prolongée (étudiant·es, stagiaires, résident·es...).

Il est automatiquement supprimé lorsque la personne quitte l'établissement. L'accès peut être autorisé à certaines personnes ou certains organismes sur autorisation de la directrice de l'école.

Respect de l'intégrité et de la confidentialité des informations

Les utilisateur·rices ne doivent pas tenter de lire ou de copier les fichiers ou le mot de passe d'un·e autre utilisateur·rice sans son autorisation (verbale ou écrite).

Ils·elles doivent également s'abstenir de toute tentative d'interception des communications privées entre utilisateur·rices, qu'il s'agisse de courrier électronique ou de quelque autre type que ce soit ainsi que de toute tentative de se connecter sur un site sans y être autorisés.

En matière de cryptage, les utilisateur·rices des ressources informatiques de l'Ensba Lyon doivent se soumettre aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les informations diffusées sur le réseau informatique de l'Ensba Lyon doivent respecter les principes et dispositions légales concernant la confidentialité et le respect de la vie privée.

Respect des droits et des personnes

Il est interdit de diffuser des informations qui seraient en opposition avec les dispositions légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne la protection de la personne, des individus et des biens, le respect de la vie privée et de la propriété littéraire et artistique.

Chacun·e doit s'abstenir de porter atteinte par la nature de ses communications à l'image et aux intérêts de l'Ensba Lyon ou de toute personne morale ou physique.

L'utilisateur·rice s'interdit de produire, de collecter ou de transmettre des données, messages ou œuvres en infraction avec la législation en vigueur, notamment les messages diffamatoires, racistes, xénophobes, etc. Il est également rappelé l'interdiction de diffusion sous forme numérique, sans autorisation préalable de la CNIL, de fichiers contenant des informations à caractère personnel tel que des fichiers de noms ou des listes d'adresses électroniques.

Respect de la vie privée

L'école est fortement attachée au principe du respect de la vie privée des étudiant.es au sein de l'établissement et respecte par conséquent les principes contenus dans la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Lorsqu'un contrôle est effectué sur les données de communications en réseau, l'école s'engage à le réaliser dans le respect des principes de finalité, de proportionnalité et de transparence tels que prévus dans cette loi. Les utilisateur.rices sont informé.es que, afin de se conformer à l'article 6 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, l'Ensba Lyon peut être amenée à prendre toutes mesures techniques lui permettant de « détenir et conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu des services dont elle est prestataire et, d'autre part, à communiquer ces données sur réquisition judiciaire ».

Les utilisateur.rices donnent leur autorisation à l'équipe informatique et réseau pour prendre toutes les mesures techniques nécessaires à la sécurité des données et notamment à procéder à des sauvegardes sur disque, bande magnétique ou n'importe quels autres supports destinés à cet usage. Aucune modification ou consultation ne sera effectuée sur les données sans le consentement de l'utilisateur.rice. Aucune donnée ne sera conservée au-delà du délai légal.

Droits d'auteur.rices

Les travaux réalisés dans le cadre des enseignements sont régis par le code de la propriété intellectuelle.

Le titulaire des droits d'auteur.rice est l'étudiant.e. La propriété matérielle des travaux revient à l'étudiant.e à l'exception du matériel technique de l'école faisant partie des travaux.

L'école peut utiliser ses droits de diffusion et de reproduction, sans exclusivité et sans contrepartie.

L'école peut présenter des travaux en accord avec l'étudiant.e dans le cadre d'une exposition, manifestation ou édition. En cas de production ou commercialisation entre une entreprise, l'école et l'étudiant.e, une convention spécifique est signée entre les parties.

Droit à l'image

Pendant sa scolarité, l'étudiant.e autorise l'Ensba Lyon à le photographier, filmer et à diffuser ses images sur les supports de communication de l'Ensba (site Internet, catalogues, documents de communication, réseaux sociaux...). Il/elle autorise également l'Ensba à diffuser et reproduire les travaux réalisés par lui/au sein de l'école, sur les supports de communication de l'Ensba (site Internet, catalogues, documents de communication, réseaux sociaux...).

Les présentes autorisations sont uniquement données en vue de permettre à l'Ensba de valoriser son enseignement et ses activités et ne pourra en aucun cas conduire à une exploitation commerciale.

Droits d'auteur.rices individuels

L'étudiant.e autorise l'Ensba à conserver, communiquer et faire état de tous les travaux, notamment les plans, photographies ou dessins [...], réalisés dans le cadre de sa scolarité. La présente autorisation est donnée pour la durée légale de la protection des droits d'auteur et pour le monde entier, et ce dans les conditions ci-après définies. En vertu de la présente autorisation, l'Ensba est autorisée à :

a) reproduire les travaux susvisés par tous procédés permettant de les communiquer au public, et notamment par édition, imprimerie, photocopie, édition électronique, en particulier cédérom, CD-photo, DVD et sur les réseaux numériques, ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir ;

b) représenter et communiquer au public les travaux susvisés :

- par consultation sur place au sein de la bibliothèque ou par prêt inter-institutions ;
- sur le réseau Internet (diffusion mondiale) extranet et intranet de l'Ensba ;
- dans le cadre d'une exposition des travaux, au sein de l'Ensba ou dans tout lieu (dans le monde entier), choisie par l'Ensba pour valoriser son enseignement ;
- par représentation sur grand écran, dans toute manifestation, notamment, colloque, festival ou salon et d'une manière générale, dans toute manifestation aux fins de démonstration, d'information ou de formation (dans le monde entier) ;
- par tout autre moyen et par quelque procédé que ce soit, connu ou inconnu à ce jour.

Cette autorisation est uniquement donnée en vue de permettre à l'Ensba de valoriser son enseignement et ses activités et ne pourra en aucun cas conduire à une exploitation commerciale des travaux.

L'Ensba s'engage à ce que les prénom et nom de l'étudiant.e soient systématiquement mentionnés ainsi que le cadre pédagogique dans lequel le travail a été réalisé.

Dans l'hypothèse où l'étudiant.e souhaiterait que son œuvre ne soit plus utilisée par l'Ensba, il.elle devra informer cette dernière par lettre recommandée.

L'Ensba disposera d'un délai raisonnable pour se conformer à cette demande. L'école s'engage à faire figurer une mention rappelant que toute autre exploitation que celles prévues au présent contrat sans l'autorisation expresse de l'étudiant.e est interdite.

Droits d'auteur.rices collectifs

L'étudiant.e garantit être seul.e auteur.rice et titulaire des droits attachés aux œuvres réalisées. L'étudiant.e garantit qu'il.elle n'a introduit dans ses œuvres aucun élément susceptible de violer les droits des tiers et de donner lieu à des actions pour plagiat et/ou contrefaçon et/ou de troubler l'exploitation des droits conférés. La présente autorisation est consentie à titre non exclusif.

L'étudiant.e conserve la propriété de ses droits d'auteur.rice, notamment le droit de diffuser ses œuvres. L'étudiant.e reconnaît qu'est une œuvre collective l'œuvre créée sur l'initiative de l'Ensba qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des

divers auteur.rices participant à son élaboration se fonde dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun.e d'eux.elles un droit distinct sur l'ensemble réalisé.

L'étudiant.e reconnaît que les œuvres collectives créées dans le cadre de l'Ensba sont la propriété de l'Ensba qui en détient seule les droits d'auteur.rices (en particulier les droits de reproduction et de représentation). L'étudiant.e reconnaît qu'est une œuvre de collaboration l'œuvre à la création de laquelle plusieurs personnes ont concouru. L'étudiant.e reconnaît que cette œuvre de collaboration est la propriété des co-auteur.rices y ayant collaboré.

Respect du droit de mention et citation

En application de l'article 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, il est rappelé que ni le droit de citation ni l'exception relative à l'enseignement et la recherche ne sont applicables aux œuvres graphiques et plastiques.

Afin de respecter la législation, l'étudiant.e qui souhaite intégrer des citations iconographiques dans un mémoire destiné à une diffusion publique se doit de reproduire des œuvres du domaine public et mentionner leur auteur décédé depuis plus de 70 ans ou bien obtenir autorisation de reproduction de la part de l'auteur.rice ou ses ayant-droits et mentionner l'auteur.rice éventuellement la société de gestion de ses droits selon les mentions qu'elle impose ; soit supprimer les visuels dans la version publique ou internet de ces reproductions.

Tout au long de sa scolarité l'étudiant.e devra participer à des actions personnelles ou collectives réalisées au sein de l'établissement. Ces actions mettant en scène l'Ensba supposent que soit mentionné le cadre pédagogique, la réalisation à l'aide des moyens de l'école, et comportent la mention du nom de l'école en toutes lettres « École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon » et le logo de l'école, y compris pour les films et vidéos en générique final.

Les logos sont disponibles auprès du service communication :

communication@ensba-lyon.fr

Pour toute édition réalisée sur site ou dans un cadre pédagogique, l'école se réserve également le droit de validation des placements de logos, mentions et colophons.



PRESTATIONS	TARIFS
Droits d'inscription annuels : étudiant-es boursier-es	475 €
Droits d'inscription annuels : étudiant-es non boursier-es	775 €
Droits d'inscription annuels : étudiant-es en post-master (Année de professionnalisation, chercheur-es, post-diplômes)	451 €
Droits d'inscription annuels : étudiant-es en année de césure	450 €
Impression A3 couleur	0.50€
Impression A3 noir et blanc	0.20€
Impression A3 textile	2€
Impression Grand Format (imprimante sublimation)	4 €
Impression 3D : PLA (matière)	39 €/750g 0.052€ le gramme
Impression 3D : PVA (support)	100 €/750g 0.13€ le gramme
Traceur pôle photo (par cm²) selon papier et contre-collage	0.0009 € à 0.0040 €
Traceur pôle édition (70 x 100 cm)	2 €
Photocopie A4 noir et blanc	0.10 €
Photocopie A4 couleur	0.20 €
Prestations du pôle volume (production de pièces en bronze, aluminium, etc..)	Selon les matières premières utilisées
Impression typon supérieur à 40 x 60 cm	4€
Impression typon inférieur à 40 x 60 cm	2€
Délivrance d'une nouvelle carte d'étudiant	10€
Voyage en France de courte durée	25€
Voyage en France de plusieurs jours	54€
Voyage de courte durée à l'étranger dans un pays frontalier	55€
Voyage à l'étranger de plus de deux jours	100€
Voyage spécifique ou évènement exceptionnel (hors Europe)	150€

ACEBAL

Association culturelle des étudiant·es de l'Ensba Lyon.

Association indépendante (loi 1901)

L'Acebal a pour rôle de développer au sein même de l'école un échange, un dialogue et une dynamique commune.

L'Acebal et ses membres actifs vous proposent un club cinéma, une coopérative d'achats et divers événements organisés au cours de l'année.

Toutes les propositions sont bienvenues sous condition d'adhésion. La participation annuelle permet de financer les frais administratifs, les assurances et de soutenir les activités. Le local de l'Acebal, mis à disposition par l'école, est ouvert à tout·e étudiant·e adhérent·e.

CONTACT

acebal@ensba-lyon.org

INSTA : [acebalclub](#)

Æ

L'association æ a pour but de pérenniser l'exposition annuelle des diplômés (DNSEP) et de créer un réseau d'alumni.

La récupérathèque / la crypte

La Récupérathèque est un magasin collaboratif de matériaux de réemploi. Elle fonctionne avec sa propre monnaie ou son propre système d'échange.

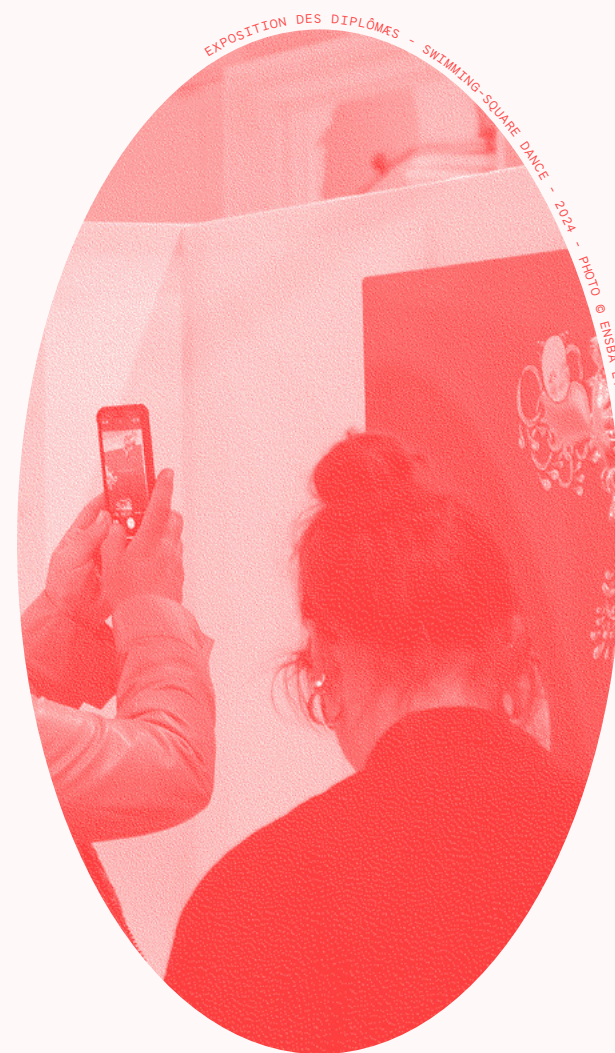
Ses objectifs sont de favoriser :

- > La durabilité.
- > La solidarité.
- > Le lien social.

La Récupérathèque est gérée par un bureau d'une quinzaine de personnes, mais l'essentiel de son fonctionnement quotidien repose sur le travail d'étudiant·es adhérent·es qui apportent leurs services et des matériaux à la Récupérathèque.

CONTACT

recuperatheque@etu.ensba-lyon.fr



EXPOSITION DES DIPLÔMES - SWIMMING-SQUARE DANCE - 2024 - PHOTO © ENSBA LYON

Les évènements étudiants

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité les évènements étudiants doivent faire l'objet de validation préalable de la part de la direction ou de la direction des études. Pour leur organisation, le régisseur doit également en être informé. C'est lui qui notifiera à notre propriétaire la Ville de Lyon la nécessité de repousser la mise sous alarme ou qui informera le PC Sécurité de l'évènement.

L'accès éventuel à des publics extérieurs à l'école ou au site devra être précisément listé nominativement et annoncé au PC. La mise en vente de boissons alcoolisées devra faire l'objet d'une déclaration préalable. Il convient donc d'anticiper l'organisation au moins un mois à l'avance.

Personnes à contacter :

Nathalie PIERRON

nathalie.pierron@ensba-lyon.fr

Jonathan CARDAILLAC

jonathan.cardaillac@ensba-lyon.fr

L'espace rencontre

En raison de la proximité des salles de cours, il est demandé de limiter le bruit dans l'Espace rencontre. Cet espace de restauration et de pause est ouvert à tout·es.

Merci de laisser l'espace en état et de ne pas l'encombrer des restes de travaux, vaisselle ou nourriture. Des poubelles de tri sont à disposition. Pour rappel, il est interdit de manger dans les ateliers.

La restauration de proximité

Restaurants universitaires

Le Crous de Lyon propose aux étudiant·es des menus complets à prix avantageux dans ses différents restaurants universitaires. Le restaurant universitaire le plus proche de l'école est celui situé dans les locaux de l'ECAM sur la colline de Fourvière (Cafétéria Horizon 9 montée Nicolas de Lange, Lyon 5^e).

∞ Carte interactive des resto U du Crous

Le repas se paye avec Izly, solution de paiement sans contact.

Restaurant du CNSMD

Le midi, les élèves de l'Ensba Lyon ont la possibilité d'accéder au restaurant du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) en face de l'école.

Un repas étudiant comprend :

- Un plat garni + 2 périphériques
- Une assiette de légumes + 3 périphériques

CNSMD, 3, Quai Chauveau, 69009 Lyon
Le restaurant est ouvert de 11h45 à 14h00 (service jusqu'à 13h45 seulement)

Le prix du repas est de 3,35€ ou 1€ pour les boursier·es.

Paiement avec une carte magnétique personnelle. Avant le 1er passage, création d'un compte ewallet. Les identifiants à utiliser : prenom.nom@etu.ensba-lyon.fr (adresse mail ensba)
Mot de passe : 12345.

∞ Compte Ewallet

Vie étudiante à Lyon



Pour toute question au sujet des bourses et des aides financières, il est possible de se rapprocher du service des études et de la scolarité situé au 1^{er} étage ou d'écrire à :

Claire COLDERS
claire.colders@ensba-lyon.fr

DISPOSITIFS EXTÉRIEURS À L'ENSBA

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est destinée aux étudiant·es confronté·es à des difficultés matérielles ne leur permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures.

Gérée par le Crous, elle est accordée pour une année universitaire selon plusieurs conditions d'attribution.

Si vous êtes de nationalité française, vous devez :

Être âgé·e de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire et

Être inscrit·e en formation initiale à temps plein dans un établissement d'enseignement habilité à recevoir des boursier·es.

La demande de bourse sera ensuite étudiée en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge et de l'éloignement de votre lieu d'études.

Si vous êtes européen·ne, en plus des critères définis ci-dessus, vous devez soit :

- Avoir occupé un emploi en France à temps partiel ou temps plein.
- Justifier que l'un de vos parents a perçu des revenus en France.
- Justifier de plus d'un an de présence en France au 1^{er} septembre de l'année N.

Si vous êtes d'une autre nationalité, vous devez soit :

- Avoir le statut de réfugié·e reconnu par l'OFPRA.
- Bénéficier de la protection temporaire.
- Être Andorran, précédemment inscrit·e dans un lycée français de la principauté.
- Être titulaire d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident·e et être domicilié·e en France depuis au moins deux ans et attester d'un foyer fiscal de rattachement en France depuis au moins deux ans.

La Formation complémentaire de professionnalisation (FCP) ne donne pas droit à une attribution de bourse sur critères sociaux.

La direction de l'établissement considère en revanche que l'année de césure est compatible avec le statut de boursier·e. Le droit de bourse étant possible, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant·e au titre de chaque cursus.

La demande de bourse doit être renouvelée chaque année en constituant un Dossier social étudiant sur le site :

Les étudiant·es boursier·es bénéficient ainsi d'un tarif d'inscription à l'école réduit (475 €) et de l'exonération de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Plus d'informations :

- ∞ [Dossier social étudiant](#)
- ∞ [Bourses sur critères sociaux](#)



Aide spécifique allocation annuelle culture (ASAAC)

L'aide spécifique allocation annuelle culture permet d'aider les étudiant·es rencontrant des difficultés pérennes attestées par les services sociaux des Crous, mais qui ne peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux en raison de la non-satisfaction d'au moins une des conditions imposées par la réglementation.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, l'étudiant·e doit remplir les conditions de diplôme, d'études et de nationalité prévues par la réglementation relative aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et être âgé·e de moins de 35 ans au 1er septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée.

Les étudiant·es boursier·es, allocataires d'une allocation chômage ou du RSA, ainsi que les personnes inscrites en formation continue, ne peuvent pas bénéficier de l'ASAAC.

Cette aide est exclusivement réservée aux étudiant·es non boursier·es. Plusieurs situations peuvent conduire à l'attribution de cette aide :

- Étudiant·e en situation d'autonomie avérée. Pour mémoire, l'indépendance avérée correspond à un minimum de 3 SMIC.
- Étudiant·e en rupture familiale.
- Étudiant·e en reprise d'études au-delà de 28 ans.
- Étudiant·e français·e ou ressortissant·e d'un état membre de l'Union Européenne demeurant seul·e sur le territoire français et dont les revenus déclarés de la famille résidant à l'étranger ne permettent pas d'apprécier le droit à bourse.
- Étudiant·e élevé·e par un membre de sa famille sans décision judiciaire.
- Autre situation particulière.

Le service des études envoie un premier mail en octobre pour informer de la procédure de demande de l'aide spécifique allocation annuelle culture.

Un formulaire et des pièces justificatives seront à envoyer par mail au Crous suite à un rendez-vous obligatoire avec le service social. La date limite d'envoi du dossier est fixée au 31 décembre.

La demande sera ensuite examinée de manière anonyme par une commission. L'ASAAC peut être versée durant l'année universitaire en 10 mensualités, ou en un nombre inférieur si votre situation le justifie.

Aide spécifique ponctuelle

Cette allocation vient en aide aux étudiant·es rencontrant passagèrement de graves difficultés financières. Les étudiant·es concerné·es doivent être âgé·es de moins de 35 ans et être inscrit·es en formation initiale.

Quelle que soit sa nationalité, tout·e étudiant·e (boursier·e ou non-boursier·e) peut en faire la demande. Cette aide est cumulable avec une bourse sur critères sociaux et une aide spécifique annuelle.

Demande d'aide / prendre rendez-vous avec le Crous de Lyon en écrivant à : ssocial@crous-lyon.fr

∞ Aide spécifique - Crous

Service social du Crous

Si vous rencontrez des difficultés matérielles, personnelles, ou financières, les assistant·es sociaux·ales du Crous de Lyon peuvent vous aider. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter ssocial@crous-lyon.fr en précisant votre nom, votre établissement d'inscription, votre filière, le motif de votre demande, vos coordonnées téléphoniques et votre certificat de scolarité de l'année en cours.

Des permanences téléphoniques sont assurées par les secrétaires du service social les mardis de 13h30 à 16h30 et les jeudis de 9h à 12h au 04 72 80 13 25.

Les assistant·es sociaux·ales pourront vous orienter vers les dispositifs qui correspondent à votre situation.

∞ Les assistant·es service social

1jeune1solution

Cette plateforme, mise en place par l'Etat, dispose d'un simulateur d'aides permettant de faire connaître aux jeunes les différentes aides existantes en fonction de leur profil et de leur situation.

∞ Simulation - 1jeune1solution

Numéro national d'appel

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Crous ont mis en place un numéro national d'appel destiné aux étudiant·es rencontrant des difficultés financières graves et qui souhaitent s'informer sur les aides d'urgence et les démarches à effectuer pour en faire la demande.

0 806 000 278

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Maisons de la Métropole pour les Solidarités

Présentes dans chacun des arrondissements de la Ville, ces structures sont animées par des professionnel·les de l'action sociale et proposent un espace d'accueil social permettant de bénéficier de l'ensemble des aides et accompagnements du CCAS de la Ville de Lyon et de la Métropole du Grand Lyon.

En cas de difficultés financières, vous pourrez par exemple être aidé·e pour la gestion de votre budget et pour des demandes d'aides. Le premier accueil se fait sans rendez-vous. Vous serez ensuite orienté·e vers un·e professionnel·le unique dédié à vos demandes.

∞ Carte des maisons de la métropole pour les solidarités

Spiky Community

Vous venez de poser vos valises en France ? Spiky vous aide à répondre à toutes vos questions !

Comment trouver un médecin qui parle ma langue ? Ouvrir un compte bancaire ? Trouver un logement ? Un·e garant·e ? Quelle assurance santé choisir ? Comment trouver un stage ou un job en France ?

Depuis la rentrée 2022, l'Ensba est en partenariat avec Spiky Community, application gratuite facilitant l'accès à toutes les informations clés pour s'installer rapidement.

Les informations sont triées et classées par catégories et sous catégories : démarches (aide juridique, traducteur·rices, banques, assurances...), santé, logement, travail, études, apprendre le français... L'application vous permet également de profiter de bons plans (réductions dans les salles de sport, réductions pour des assurances santé...) et de recommandations pour découvrir la ville.

Spiky est pour le moment disponible en anglais, français et espagnol.

- ∞ [Télécharger Spiky Community \(iOS\)](#)
- ∞ [Télécharger Spiky Community \(Android\)](#)

Aide juridique

La Clinique juridique de l'Université Jean Moulin Lyon 3 propose aux étudiant·es étranger·es une aide juridique dont le fonctionnement est le suivant :

Lors d'un premier rendez-vous d'environ 20 minutes, des étudiant·es de master de droit et un·e élève avocat·e écoutent le problème juridique rencontré.

Ils·elles établissent ensuite une réponse qui sera contrôlée par un·e -enseignant·e chercheur·e et/ou un·e avocat·e/notaire.

Au deuxième rendez-vous fixé deux semaines plus tard, l'étudiant·e sera informé·e sur ses droits et éventuellement orienté·e vers le·la professionnel·le du droit approprié.

Pour prendre rendez-vous :
cliniquejuridique@univ-lyon3.fr
 04 78 78 70 53

Dispositif de parrainage

Le Collectif de Solidarité Étudiante (CSE) propose un dispositif de parrainage permettant de mettre en relation des familles lyonnaises avec des étudiant·es étranger·es éloigné·es de leur famille.

- ∞ [Formulaire en ligne sur le site du CSE](#)

Erasmus Student Network (ESN)

Erasmus Student Network est un réseau d'associations ayant pour objectif d'accueillir et d'intégrer les étudiant·es internationaux·ales, et de promouvoir la mobilité internationale. Des événements et sorties sont régulièrement organisés à Lyon afin de permettre aux étudiant·es internationaux·ales de s'intégrer et rencontrer de nouvelles personnes. ESN organise également des bourses aux objets durant l'année afin d'aider les étudiant·es dans l'équipement de leur appartement. De plus, l'association a lancé SOS Canapé, un projet d'hébergement d'urgence temporaire pour les jeunes qui arrivent à Lyon et se retrouvent sans logement.

- ∞ [ESN Lyon](#)

Titre de séjour / visa

Si vous êtes ressortissant·e d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (EEE), de Suisse ou de Monaco, alors vous êtes exempté·e de la détention d'un titre de séjour.

Dans les autres cas, les étudiant·es étranger·es doivent effectuer dans un premier temps une demande de visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), mention « étudiant ».

Celui-ci sera valable pour une durée de 4 mois à 1 an. Nous vous rappelons que cette demande doit être effectuée obligatoirement avant votre arrivée en France, lors de la préinscription à l'école.

La procédure de demande de visa dépend de votre situation :

Si vous résidez dans l'un des 72 pays indiqués sur le site Campus France, vous devez vous rendre sur le site Études en France afin de réaliser votre demande de visa.

- ∞ [Liste des pays - Campus France](#)
- ∞ [Demande de Visa - Etudes en France](#)

Si vous ne résidez pas dans l'un de ces pays, vous devez effectuer votre demande de visa via le site France-Visas.

Vous devrez alors compléter un formulaire, déposer les pièces justificatives qui vous seront demandées et prendre un rendez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat de France de votre pays de résidence.

∞ [France-visas](#)

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devrez obligatoirement valider votre VLS-TS et payer une taxe qui s'ajoute aux droits de visa. Sans cela, votre présence sur le territoire français ne sera pas en règle et vous ne pourrez pas franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen.

La validation de votre visa s'effectue en ligne, sur le site :

∞ [Valider son visa - gouv.fr](#)

À l'issue de cette première année en France, vous pourrez effectuer une demande de titre de séjour étudiant. Cette demande est à effectuer au plus tôt 4 mois et au plus tard 2 mois avant la fin de votre visa.

La démarche se fait en ligne :

∞ [Demande de titre de séjour](#)

Pour plus d'informations ou si vous êtes dans une situation spécifique non décrite ci-dessus, vous pouvez consulter le site du Service Public :

∞ [Service public - étudiant étranger](#)

Hotline Students Welcome Desk

Le Students Welcome Desk est un dispositif proposé par l'Université de Lyon, la Préfecture du Rhône, la Ville de Lyon et le Crous aux étudiant·es internationaux·ales à chaque début d'année universitaire.

Des équipes dédiées pourront répondre à vos questions sur toutes les démarches administratives, notamment celles relatives au titre de séjour étudiant, mais également sur tous les dispositifs d'aide et de soutien disponibles.

La hotline multilingue Students Welcome Desk est joignable de début septembre à fin novembre.

∞ [Student Welcome Desk - FAQ](#)

Association Lyon International

Cette association propose à des étudiant·es étranger·es de se mettre en relation avec des habitant·es de Lyon afin d'échanger avec eux·elles le temps d'un repas.

∞ [Formulaire en ligne](#)

Assurance maladie

Vous êtes ressortissant·e d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse :

- Demandez à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Cette carte vous permettra alors de bénéficier du remboursement de vos frais médicaux.

Vous n'êtes pas ressortissant·e d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (EEE), de la Suisse ou de Monaco :

- Afin de bénéficier de l'Assurance maladie, vous devez vous inscrire sur le site Internet : etudiant-etranger.ameli.fr

Vous devrez alors compléter les informations demandées et déposer les pièces justificatives :

- passeport/carte d'identité, titre de séjour, copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat), attestation de scolarité pour l'année en cours, RIB.
- D'autres pièces complémentaires pourront vous être demandées en fonction de votre pays d'origine.

Conservez bien le numéro de Sécurité sociale provisoire qui vous sera attribué automatiquement par le site et téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale.

Une fois l'inscription validée, vous pourrez télécharger l'attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale (attestation de droits) et faire une demande de carte vitale.

En cas de difficultés, vous pouvez

appeler le 36 46 (service gratuit + coût de l'appel). Si besoin, un·e téléconseiller·e vous répondra en anglais.

DANS TOUS LES CAS, L'ÉTABLISSEMENT CONSEILLE DE PRENDRE UNE MUTUELLE ÉTUDIANTE ET UNE ASSURANCE RAPATRIEMENT EN CAS DE MALADIE GRAVE OU D'ACCIDENT.

L'école ne pourra en effet prendre à sa charge ni frais médicaux ni frais de rapatriement.

Écoute Étudiants Lyon

L'Institut régional Jean Bergeret propose gratuitement un dispositif d'écoute et de soutien psychologique pour les étudiant·es internationaux·ales vivant à Lyon. Les entretiens peuvent être réalisés en présentiel ou en ligne, avec un·e professionnel·le psychologue bilingue (Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Portugais, Roumain, Grec et d'autres à venir).

☞ Formulaire - écoute étudiants lyon

Switch My Room

La plateforme Student Place, créée par des étudiant·es, est un projet solidaire gratuit à destination des étudiant·es internationaux·ales. Le principe : lorsqu'un·e étudiant·e international·e quitte son logement en France, il/elle dépose une annonce afin qu'un·e autre étudiant·e international·e en recherche d'hébergement puisse en bénéficier.

☞ Switch my room



ERASMUS DAY - 2024 - PHOTO © ENSBA LYON

LIVRETS SANTÉ

Ce guide recense les différents dispositifs de santé disponibles.

Ces aides peuvent être disponibles à l'ENSBA Lyon, en distanciel (par télé- phone) ou en présentiel dans des dispositifs extérieurs à l'école.

Cette liste est également affichée à côté du bureau de la scolarité.

∞ [\[Livret\] Santé](#)

∞ [\[Booklet\] Health services](#)

Numéros d'urgence

Samu : 15

Police : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Santé mentale

Numéros d'urgence

∞ [Numéros d'urgence en santé mentale](#)

Dispositif d'écoute psychologique : la Troisième Rive

L'Ensba Lyon propose, en partenariat avec la Troisième Rive, un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de soutien psychologique. La psychologue vous accueille gratuitement sur rendez-vous à l'Ensba Lyon. Le nombre de consultations est limité annuellement à quatre par étudiant.e.

→ Le calendrier des permanences sera affiché à côté du bureau de la scolarité.

Prise de RDV : envoyez un mail à l'adresse permbalyon@gmail.com

Le 102 Centre de santé mentale - Université de Lyon.

Le 102 est un centre consacré à la santé mentale des étudiants, ouvert par la ComUE Université de Lyon, dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Le 102 propose une offre de soins et d'accompagnement en santé mentale à tous les étudiantes et étudiants de l'académie de Lyon , afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun :

→ Des interventions préventives sous la forme d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs ;

→ Des consultations de suivi avec médecins, psychologue et infirmier ;

→ Une réorientation des usagers vers des structures plus appropriées si nécessaire (suivi spécifique ou au long cours).

Consultations sans avance de frais. Ouvert 4 jours par semaine (sauf le mardi) et le samedi matin.

102 Centre de santé
102 rue de Marseille 69007 Lyon
+33 (0)4 829 102 20

∞ [Prendre rendez-vous en ligne](#)

∞ [En savoir plus sur me 102](#)

Livret se loger à Lyon

Ce guide a été pensé comme une aide pratique pour vous aider dans votre recherche de logement.

Il vous propose une liste de plusieurs solutions pour trouver un logement (colocations, résidences étudiantes, locations entre particuliers et hébergements temporaires) ainsi qu'une liste des aides disponibles (accompagnement local d'aide au logement, aides au locataire et étudiant·es en mobilité).

A lire sur l'espace école, rubrique "Santé étudiante"

∞ [\[Booklet\] Accommodation in Lyon](#)

∞ [\[Livret\] Se loger à Lyon](#)

Livret aides alimentaires

Ce guide liste les ressources d'aides alimentaires pour les étudiant·es de la ville de Lyon.

Ces aides sont classées en différentes rubriques : restauration, faire ses courses, créer du lien et « pour aller plus loin ».

A lire sur l'espace école, rubrique "Santé étudiante"

∞ [\[Livret\] Aides alimentaires](#)

∞ [\[Booklet\] Food aid](#)



Pass Sport : une aide financière à la pratique sportive

Le pass Sport est une aide 50 euros pour les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans, pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive, dans un club ou dans une salle de sport.

Maison des jeunes et de la culture (MJC)

Les maisons des jeunes et de la culture (MJC) sont des associations à but non lucratif proposant des activités sportives diverses et variées (yoga, pilates, judo, karaté, boxe...).

Des tarifs réduits sont généralement proposés aux étudiant·es. 12 MJC sont présentes dans la ville de Lyon, vous pouvez consulter le programme de chacune sur leur site Internet.

Centres sociaux

Les centres sociaux de la Métropole de Lyon proposent diverses activités sportives. Vous pouvez consulter la carte des centres sociaux.

Office des sports de Lyon

L'Office des sports de Lyon est une association proposant un site Internet destiné à vous aider à trouver votre sport ! Le site recense une large sélection de clubs et associations sportives de l'agglomération Lyonnaise.

Sport dans la ville

L'association propose les mercredis et samedis des séances sportives gratuites, animées et encadrées par des éducateur·rices diplômé·es pour les jeunes (jusqu'à 25 ans).

Cours de sport du Crous

Le Crous de Lyon propose des cours de sport en plein air au Parc Blandan chaque lundi et mercredi, et des cours de yoga au sein de la résidence Benjamin Delessert (145 avenue Jean Jaurès, Lyon 7ème) tous les samedis. Ces cours sont gratuits et réservés aux étudiant·es. Pour vous inscrire, consultez le site du Crous (rubrique Sortir, bouger, créer).

Associations sportives

Vous pouvez consulter la liste des associations sportives de la Métropole sur le site Internet de la Ville de Lyon, depuis la page d'accueil en vous rendant dans la rubrique Associations (en bas du site).

Équipements sportifs

Vous pouvez consulter la liste des équipements sportifs de la Métropole sur le site Internet de Lyon Campus, rubrique Sortir/Lyon Métropole verte et sportive :

DimFit

DimFit propose en partenariat avec la ville de Lyon des cours de sport gratuits tous les dimanches. Le programme est ouvert à tout·es, sans engagement.

N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER LE SITE DE LYON CAMPUS POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE LYON QUI POURRAIENT VOUS INTÉRESSER (RUNNING, COURSES, VÉLO...).

- ∞ [Le pass Sport](#)
- ∞ [Carte des centres sociaux \(Rhône\)](#)
- ∞ [Carte des MJC](#)
- ∞ [Faire du sport avec le Crous](#)
- ∞ [Office des sports de Lyon](#)
- ∞ [Liste des associations lyonnaises](#)
- ∞ [Liste des équipements sportifs métropolitains](#)
- ∞ [DimFit](#)

 ENSBA Lyon
8 bis quai Saint-Vincent
69001 Lyon

Métro **A**

Arrêt Hôtel de Ville
+ 15 min. à pied

Métro **D**

Arrêt Valmy
+ 15 min. à pied

Bus C14, 19, 31, 40

Arrêt Subsistances
ou Homme de la
Roche : traverser la
passerelle
+ 5 min. à pied

∞ Itinéraire - (TCL)

Le réseau des Transports en Commun Lyonnais propose un abonnement mensuel à 10 euros par mois pour les étudiant·es boursier·es (jusqu'à 27 ans inclus).

Vélos de la métropole de Lyon

∞ Vous pouvez localiser les stations

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous êtes étudiants ou étudiantes, jeunes en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion, dans la Métropole de Lyon, on vous prête un vélo pendant 1 an.

∞ FreeVelo

Les structures voisines

Les SUBS
8 bis Quai Saint-Vincent
Lyon 1^e

**Conservatoire National Supérieur
Musique et Danse de Lyon**
3 Quai Chauveau, Lyon 9^e

1 min 

8 min 

À proximité

Hôtel de Ville
Lyon 1^e

Place Bellecour
Lyon 2^e

5 min 

9 min 

13 min 

16 min 

15 min 

25 min 

